



Programme d'actions du PCAET

Communauté d'Agglomération Seine-Eure

Octobre 2021

seine
-eure
agglo



Responsable de rédaction

Elodie Houguet

Équipe de rédaction


Erwan Cariou-Nicolas

Paul Lloret




Vincent Mariel





SOMMAIRE

	Axe 1 : Alimentation et agriculture – p7
Action 1	Co-construire un projet alimentaire territorial/ définition de la stratégie agricole et alimentaire
Action 2	Soutenir une agriculture durable, vertueuse et innovante
Action 3	Structurer et valoriser les circuits courts
Action 4	Lutter contre le gaspillage alimentaire
Action 5	Mise en place d'un plan cantine en lien avec EGALIM
Action 6	Développer l'agriculture urbaine et complémentarité avec l'action "nature en ville"
	Axe 2 : Adaptation et résilience du territoire – p20
Action 7	Prévenir et lutter contre les risques naturels et préserver la ressource en eau
Action 8	Urbanisme résilient : intégrer les enjeux air climat énergie dans le PLUi-H
Action 9	Aménager le territoire afin de s'adapter au changement climatique et améliorer la qualité de vie des habitants
Action 10	Question du bruit - trouver des convergences entre lutte contre le bruit et réduction des émissions de polluants et conso d'énergie (limitation de trafic)
Action 11	Favoriser le stockage carbone des milieux forestiers
Action 12	Préserver et favoriser la biodiversité locale
Action 13	Améliorer la couverture en système de mesures et surveillance sur le territoire
	Axe 3 : Mobilité durable – p37
Action 14	Favoriser les mobilités actives en développant les services et infrastructures associées
Action 15	Consolider les performances et l'attractivité de l'offre de transport collectif
Action 16	Mobilité durable au sein des services de l'agglomération
Action 17	Promouvoir la mobilité durable auprès du grand public et des salariés du territoire
Action 18	Aménager la voirie durablement



	Axe 4 : ENR&R – p49
Action 19	Accompagner les acteurs du territoire dans le développement de projet EnR&R
Action 20	Inciter au développement et au classement des réseaux de chaleur EnR, favoriser les conditions du raccordement
Action 21	Développer le grand éolien
Action 22	Développer la filière biomasse
Action 23	Développer la filière Photovoltaïque
Action 24	Développer la filière Méthanisation
	Axe 5 : Sobriété et efficacité énergétique des bâtiments – p62
Action 25	Aider à la structuration de filières locales d'éco-matériaux et de réutilisation des matériaux
Action 26	Faire émerger des projets innovants en faveur de la transition écologique/énergétique et citoyenne
Action 27	Massifier la rénovation énergétique de l'habitat
Action 28	Dispositif d'accompagnement à la rénovation du parc tertiaire des entreprises
Action 29	Soutenir et accompagner la rénovation durable des bâtiments publics + la MDE+ SDEI :
	Axe 6 : Exemplarité de la collectivité – p75
Action 30	Favoriser la performance énergétique et le développement des énergies renouvelables sur le patrimoine de la collectivité
Action 31	Réalisation du projet exemplaire des "bains douches" de Martot
Action 32	Intégrer des critères environnementaux dans le fonctionnement interne de la collectivité
Action 33	Organiser des Eco évènements de manière systématique (notamment le Village des Transitions)
Action 34	Optimisation et réduction des émissions CO2 de la collecte des déchets
Action 35	Mise en œuvre du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés 2019-2025
Action 36	Construction d'une plateforme de broyage de branches sur la déchetterie de La Haye Malherbe
Action 37	Coopérer avec les communes dans le cadre du PCAET



	Axe 7 : Allier transition énergétique, écologique et solidaire avec le développement de l'activité économique – p93
Action 38	Renforcer le rôle de l'économie sociale et solidaire dans la transition écologique et énergétique
Action 39	Définition et mise en œuvre d'un référentiel économie circulaire
Action 40	Mise en application concrète de l'EIT / faire émerger et développer des projets d'EIT sur le territoire
Action 41	Développer un tourisme durable
Action 42	Zone d'activité exemplaire
	Axe 8 : Education à la transition énergétique et écologique – p104
Action 43	Acculturer les habitants à la qualité de l'air
Action 44	Mettre en place un Appel à Projet citoyen
Action 45	Elaborer et mettre en œuvre un programme d'éducation à l'environnement - grand public et scolaire
Action 46	Elaborer et mettre en œuvre un programme d'éducation à l'environnement avec le service à la population (Ecolo crèches, sports, ALSH)



Légende

Type d'action						
Adaptation au changement climatique	Sobriété et efficacité énergétique	Réduction des polluants atmosphériques	Réduction des émissions GES	Séquestration Carbone	Développement des ENR&R	Sensibilisation

Secteurs d'activités concernés						
Résidentiel	Tertiaire	Transport	Agriculture	Déchets	Industrie	Forêt

Incidence environnementale				
Risques naturels et technologiques	Biodiversité et les continuités écologiques	Ressource en eau et forestière	Santé et la qualité de vie	Activités humaines



AXE 1 - Alimentation et Agriculture

Objectifs

OBJECTIFS FIXES PAR LA CASE D'ICI 2030

- Energie et GES – (2030 par rapport à 2015) : -5% de consommations énergétiques et -8% d'émissions de CO²
- Air - (2030 par rapport à 2005) : +29% de NH₃
 - Séquestration carbone – (2050) : Modification des pratiques agricoles sur 15% des surfaces actuelles de cultures, et 15% des surfaces de prairies
- Adaptation : Diminuer l'exposition au changement climatique de l'agriculture et augmenter sa capacité d'adaptation (maintien des rendements, face aux événements extrêmes, disponibilité de la ressource en eau) et permettre le développement d'une alimentation locale

OBJECTIF(S) NATIONAUX (SNBC ET/OU PREPA)

SNBC OBJECTIF 2030 :

Agriculture : Baisse de l'empreinte carbone (des émissions de GES) de 19%

PREPA OBJECTIF 2030 :

Baisse de l'ammoniac (NH₃) de 13%

OBJECTIFS REGIONAUX

Objectif 4 : Foncier : Poser la conciliation des usages comme impératif

Objectif 5 : Favoriser une vision intégrée de la biodiversité dans l'aménagement du territoire

Objectif 8 : Déployer le projet de développement durable de la Vallée de la Seine

Objectif 19 : Penser un écosystème économique et logistique au profit des Normands

Objectif 27 : Promouvoir les complémentarités entre territoires urbains et ruraux

Objectif 28 : Sauvegarder et valoriser les spécificités du monde rural

Objectif 38 : Repenser la ville pour ses habitants

Objectif 49 : Mobiliser les outils fonciers pour limiter l'artificialisation des sols et concilier les usages

Objectif 60 : Territorialiser l'ambition économique régional



Fiche action n°1 : Co-construire un projet alimentaire territorial/ Définition de la stratégie agricole et alimentaire

Contexte et enjeux

L'agriculture et l'alimentation sont des thématiques importantes pour la transition écologique et énergétique d'un territoire :

- l'agriculture a un impact sur les émissions de GES et de NH3,
- une alimentation locale permet de limiter les importations et donc la pollution qui en découle.
- l'agriculture fait partie des secteurs très exposés au changement climatique, puisque sa pérennité dépend directement du climat et des événements météorologiques quotidiens.

Enjeux pour la collectivité :

- agir pour la diversification de l'agriculture
- développer les circuits courts et augmenter la consommation de produits locaux par les ménages et la restauration collective publique
- augmenter la résilience du secteur agricole du territoire face au changement climatique.

Actions déjà engagées :

- La collectivité s'est d'ailleurs engagée dans la promotion des circuits courts depuis 2016 en initiant le réseau d'approvisionnement « Achetons local en Seine-Eure ».

Depuis 2017, une journée porte ouverte permet aux membres du réseau de faire découvrir au public leurs exploitations, leurs modes de productions, leurs produits locaux et les différentes façons de les consommer.

- L'agglomération est lauréate de l'appel à projet du Ministère pour élaborer un PAT (début 2021)

Type d'action



Secteurs d'activités concernés



Référentiel Cit'ergie

Domaine 6 – Communication/Coopération

- Mesure 6.4.1 « Soutenir une agriculture et une alimentation plus durable »



Déclinaison opérationnelle

N°	Étapes de mise en œuvre	Responsable de l'action	Moyens humains (en ETP)	Partenaires	Budget	Financements	Facilité de mise en œuvre	Planning prévisionnel de réalisation							
								2021	2022	2023	2024	2025	2026		
1	Co-construire un projet alimentaire territorial/Définition de la stratégie agricole et alimentaire (détailler les différentes étapes d'élaboration du PAT)	Transitions Cycle de l'eau	1 ETP (Transitions) dès janvier 2022	CA27 / BeN / Saveurs et savoirs...	Mission BE à 43 000 TTC (Budget du PAT à venir en 2022)	Plan Relance, autres aides et AAP au fil de l'eau (Région, etc.)	Budget du PAT lui-même non connu mais induira un vrai positionnement pour aller loin	Élaboration PAT	Lancement animation PAT						

Incidence environnementale



Point de vigilance :
*Développer la consommation locale ne doit pas provoquer une surconsommation d'eau par l'agriculture qui pourrait être néfaste à la ressource et à la biodiversité

Recommandations de l'EES :
-Mettre en lien le PAT avec l'ensemble des actions de l'axe 1 Agriculture et Alimentation, mais également avec les actions de l'axe 2 portant sur l'Adaptation et la résilience du territoire

Indicateur de suivi

INDICATEURS PCAET/CIT'ERGIE :

- Consommation d'énergie du secteur agriculture (MWh)
- Émissions de GES du secteur agriculture (TCO2e)
- Émissions directes de polluants atmosphériques du secteur agriculture par ha (tonne/ha)
- Part de surface agricole certifiée agriculture biologique ou en conversion et haute valeur environnementale (%)
- Part de produits biologiques dans la restauration collective publique (%)
- Quantité moyenne de viande par repas dans la restauration collective publique (g/repas)
- Part de menus végétariens dans la restauration collective publique (%)

INDICATEUR SPECIFIQUE DE L'EES : Néant



Fiche action n°2 : Soutenir une agriculture durable, vertueuse et innovante

Contexte et enjeux

L'agriculture a un impact certain en ce qui concerne les émissions de GES et de NH₃, et l'agriculture est un des secteurs les plus vulnérables face au changement climatique, puisque sa pérennité dépend directement du climat et des événements météorologiques quotidiens. En revanche, même si le secteur agricole est un émetteur de gaz à effet de serre important, il présente une opportunité pour augmenter la séquestration de carbone d'un territoire.

Soutenir le développement d'une agriculture durable, vertueuse et innovante apparaît donc un enjeu primordial pour la Communauté d'Agglomération Seine-Eure. Cela permettra d'une part d'atteindre les objectifs fixés par la SNBC et le SRADDET en ce qui concerne la diminution des émissions de GES et des consommations d'énergie du secteur, et également de participer à l'atteinte des objectifs du PREPA pour diminuer les émissions de NH₃. A ce titre, la CASE s'est engagée dans le PCAET a un changement des pratiques agricoles sur 15% des surfaces d'ici à 2050 (pour les sols en culture et prairie). L'objectif est également de favoriser l'adaptation du secteur face au changement climatique.

Actions déjà engagées :

- Avec l'acquisition du site des Haut-Prés à Val de Reuil, la collectivité s'est déjà engagée dans des actions de ce type. En effet, le site des Hauts-Prés permet de protéger la ressource en eau et d'y pratiquer une agriculture biologique. La transformation et la valorisation de la production sont aussi organisées sur le site.

Type d'action



Secteurs d'activités concernés



Référentiel Cit'ergie

Domaine 6 – Communication/Coopération






- Mesure 6.4.1 « Soutenir une agriculture et une alimentation plus durable »



Déclinaison opérationnelle

N°	Étapes de mise en œuvre	Responsable de l'action	Moyens humains (en ETP)	Partenaires	Budget	Financements	Facilité de mise en œuvre	Planning prévisionnel de réalisation					
								2021	2022	2023	2024	2025	2026
1	Accompagner techniquement et financièrement les exploitations dans la modification de leurs pratiques : - Soutien financier à la remise en herbe - Aide technique et financière à la conversion en bio	Cycle de l'eau	0,5	AESN	A définir	Aide conversion et maintien	NC			x	x	x	x
2	Promouvoir les bonnes pratiques agricoles (sobriété énergétique, usage de l'eau, intrants...). Changements de pratiques favorables à la séquestration, adaptation et à la qualité de l'air.	Cycle de l'eau	0,3	AESN	A définir	Non connu	NC			x	x	x	x

Incidence environnementale

    	Point de vigilance : Néant	Recommandations de l'EES : Néant
--	--------------------------------------	--

Indicateur de suivi

INDICATEURS PCAET/CIT'ERGIE :

- Émissions directes de polluants atmosphériques du secteur agriculture par ha (tonne/ha)
- Part de surface agricole certifiée agriculture biologique ou en conversion et haute valeur environnementale (%)
- Part de surface agricole où un changement de pratique est identifié (%)

INDICATEUR SPECIFIQUE DE L'EES : Néant



Fiche action n°3 : Structurer et valoriser les circuits courts

Contexte et enjeux

L'agriculture et l'alimentation sont des thématiques importantes pour la transition écologique et énergétique d'un territoire et donc également pour un PCAET. En effet, l'agriculture a un impact certain en ce qui concerne les émissions de GES et de NH₃, et une alimentation locale permet de limiter les importations et donc la pollution qui en découle.

Pour la collectivité, agir pour la diversification de l'agriculture permettant le développement des circuits courts et une plus grande consommation de produits locaux par les ménages et la restauration collective publique apparaît donc comme un enjeu. L'enjeu est ainsi d'augmenter la résilience du secteur agricole du territoire face au changement climatique par la diversification, de limiter l'impact de la consommation des ménages sur le changement climatique et de favoriser la consommation de produits locaux et de qualité.

Actions déjà engagées :

- La collectivité s'est engagée dans la promotion des circuits courts depuis 2016 en initiant le réseau d'approvisionnement « Acheteons local en Seine-Eure » et en faisant la promotion avec un événement « portes ouvertes » pour faire connaître les adhérents au réseau. Ce réseau a pour objectif de structurer un approvisionnement local pour ses commerces de proximité.

Type d'action



Secteurs d'activités concernés



Référentiel Cit'ergie

Domaine 6 – Communication/Coopération

- Mesure 6.4.1 « Soutenir une agriculture et une alimentation plus durable »



Déclinaison opérationnelle

N°	Étapes de mise en œuvre	Responsable de l'action	Moyens humains (en ETP)	Partenaires	Budget	Financements	Facilité de mise en œuvre	Planning prévisionnel de réalisation							
								2021	2022	2023	2024	2025	2026		
1	Soutenir la création de nouvelles filières alimentaires (ex. LPC) ou industrielles (ex. outil de transformation - légumerie/conserverie)	Cycle de l'O / Transitions	ETP PAT	MRN, CA27, BEN...	A définir	Plan Relance, autres aides et AAP au fil de l'eau (Région, etc.)	Budgets non votés mais peuvent également être conséquents	Début étude LPC/Légumerie	Positionnements porteurs de projets	x					
2	Développer l'accès aux circuits courts pour les particuliers via un réseau de proximité	Dev Eco	1	CA27	Coût constant			x	x	x	x	x	x	x	x
3	Valoriser les produits locaux grâce à des labellisations (AOP/AOC) du territoire => coquille de Louviers, chicorée frisée de Louviers, monstreaux d'Elbeuf...	Cycle de l'O	-	CA27	A définir					x	x	x	x		

Incidence environnementale



Point de vigilance :

*La création de nouvelles filières alimentaires et/ou industrielles ne doit pas provoquer une dégradation des sols, une surconsommation d'eau par l'agriculture qui pourrait être néfaste à la ressource et à la biodiversité
 *Point de vigilance autour des risques technologiques en fonction des installations industrielles potentielles
 *Les circuits courts sont potentiellement plus polluants que les circuits conventionnels longs en raison des trajets en ville et des problématiques de logistique liées au "dernier km"

Recommandations de l'EES :

-Assurer en priorité la valorisation des produits des producteurs locaux travaillant de manière durable/biologique

Indicateur de suivi

INDICATEURS PCAET/CIT'ERGIE :

- Part de produits biologiques dans la restauration collective publique (%)
- Part de la production du territoire consommée sur le territoire (%)

INDICATEUR SPECIFIQUE DE L'EES : Néant



Fiche action n°4 : Lutter contre le gaspillage alimentaire

Contexte et enjeux

Le gaspillage alimentaire est en France très important, puisque 50 kg de nourriture sont jetés par an et par personne. Le gaspillage alimentaire apparaît localement comme une problématique liée à la transition énergétique et écologique puisque la production, la transformation et la distribution de la nourriture impliquent une consommation d'énergie, des émissions de GES et de polluants atmosphériques. Ainsi, l'enjeu de limiter le gaspillage alimentaire pour le territoire est la lutte contre le changement climatique par la sobriété et la cohérence avec la loi AGECL qui vise à limiter le gaspillage alimentaire aux horizons 2025 et 2030.

Actions déjà engagées :

La CASE est déjà impliquée dans des démarches qui visent à limiter le gaspillage alimentaire. Dans les écoles tout d'abord, avec un Programme de lutte contre le gaspillage alimentaire (mieux gérer les restaurants scolaires et sensibiliser les élèves via des ateliers). Également, des actions sont menées pour réduire le gaspillage au sein des restaurations collectives.

Type d'action



Secteurs d'activités concernés



Référentiel Cit'ergie

Domaine 6 – Communication/Coopération

- Mesure 6.4.1 « Soutenir une agriculture et une alimentation plus durable »



Déclinaison opérationnelle

N°	Étapes de mise en œuvre	Responsable de l'action	Moyens humains (en ETP)	Partenaires	Budget	Financements	Facilité de mise en œuvre	Planning prévisionnel de réalisation					
								2021	2022	2023	2024	2025	2026
1	Lutter contre le gaspillage alimentaire - enfants et scolaires - restauration collective et entreprises	Propreté	0,3	Saveurs et savoirs	25k€/an				x	x	x		

Incidence environnementale

    	Néant	Point de vigilance : Néant	Recommandations de l'EES : Néant
---	-------	--------------------------------------	--

Indicateur de suivi

INDICATEURS PCAET/CIT'ERGIE :

- Quantité d'aliments jetée au sein des cantines scolaires (tonne/an)
- Quantité d'aliments jetée au sein des établissements de restauration collective (tonne/an)

INDICATEUR SPECIFIQUE DE L'EES : Néant



Fiche action n°5 : Mise en place d'un plan cantine en lien avec EGALIM

Contexte et enjeux

La loi Egalim vise à promouvoir une alimentation plus saine et durable et d'améliorer les relations commerciales agricoles plus équilibrées, à savoir : promouvoir les circuits courts et le bio ; bien rémunérer les agriculteurs ; mieux traiter les animaux ; réduire les déchets dans le domaine alimentaire. La mise en place d'un plan cantine en lien avec EGALIM revêt donc des objectifs multiples qui sont :

- L'accompagnement des communes pour augmenter leurs parts d'achats bio et locaux
- La formation des cuisiniers à végétaliser les repas et à repenser leur forme (entrée/plat/dessert)
- Un travail sur la mutualisation de l'approvisionnement et de la logistique - Plateforme d'achat et de redistribution
- La poursuite du programme de mutualisation de la régie municipale à l'échelle de l'intercommunalité en faveur de la restauration scolaire et 3ième âge (CIAS, livraison à domicile/ EPHAD)

Actions déjà engagées :

Pour cela, la Communauté d'Agglomération Seine Eure peut s'appuyer sur une base d'expérience et d'action dans ce domaine, puisque la collectivité accompagne déjà l'installation d'entreprises et agriculteurs qui investissent dans la recherche, la transformation et valorisation des produits bio et locaux, vendus sur place. Également, elle a mis en place un défi famille à alimentation positive et réalise des portes ouvertes sur a zone des Haut-Prés pour sensibiliser les publics.

Type d'action



Secteurs d'activités concernés



Référentiel Cit'ergie

Domaine 6 – Communication/Coopération

- Mesure 6.4.1 « Soutenir une agriculture et une alimentation plus durable »



Déclinaison opérationnelle

N°	Étapes de mise en œuvre	Responsable de l'action	Moyens humains (en ETP)	Partenaires	Budget	Financements	Facilité de mise en œuvre	Planning prévisionnel de réalisation					
								2021	2022	2023	2024	2025	2026
1	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les communes à augmenter leur part d'achats bio et locaux - Former les cuisiniers à végétaliser les repas et à repenser leur forme (entrée plat et dessert) - Travailler sur la mutualisation de l'approvisionnement et de la logistique - Plateforme d'achat et de redistribution 	Transition s	PAT ETP	BeN Saveurs et Savoirs	Prog Cantines : 40 000 euros par an	Plan Relance, autres aides et AAP au fil de l'eau (Région, etc.)	Décalage avec consigne politique du Président...		x				
2	Poursuivre le programme de mutualisation de la régie municipale à l'échelle interco en faveur de la restauration scolaire et 3ième âge (CIAS, livraison à domicile/ EPHAD)	Transition s	PAT ETP	2RL	A définir		Décalage avec consigne politique du Président...		Travail sur ALS H & CIAS				

Incidence environnementale

    	Point de vigilance : Néant	Recommandations de l'EES : Néant
--	--------------------------------------	--

Indicateur de suivi

INDICATEURS PCAET/CIT'ERGIE :

- Part de menus végétariens dans la restauration collective publique (%)
- Quantité moyenne de viande par repas dans la restauration collective publique (g/repas)
- Part de produits biologiques dans la restauration collective publique (%)
- Part de surface agricole certifiée agriculture biologique ou en conversion et haute valeur environnementale (%)

INDICATEUR SPECIFIQUE DE L'EES : Néant



Fiche action n°6 : Développer l'agriculture urbaine et complémentarité avec l'action "nature en ville"

Contexte et enjeux

L'agriculture urbaine est un moyen de s'adapter au changement climatique en favorisant les circuits courts.

Les enjeux de l'agriculture urbaine et de l'action « nature en ville » sont multiples : une alimentation plus durable, la création de lien social, un plus grand bien-être des populations, la mise en place de projets participatifs, un moyen d'éduquer la population à l'environnement... Les ménages pourront consommer des produits locaux et de saison. Ces espaces sont aussi des moyens de sensibiliser les citoyens à des habitudes de consommation plus respectueuses de l'environnement et plus saines pour leur santé.

Actions déjà engagées :

- actions visant à améliorer la situation alimentaire sur son territoire comme par exemple le réseau « Achetons Local En Seine-Eure » Créé en 2016 par l'Agglo Seine-Eure et la Chambre d'Agriculture, qui vise à développer les circuits courts sur le territoire ;
- le défi familles à alimentation positive qui est un projet visant à démontrer, de manière conviviale, que l'on peut avoir une alimentation savoureuse, bio et locale, sans augmenter son budget alimentaire ;
- ou encore l'action « nature en ville » qui permet de développer les Jardinières de légumes sur les espaces publics, les ruches municipales, les jardins ouvriers ...

Type d'action



Secteurs d'activités concernés








Référentiel Cit'ergie



Déclinaison opérationnelle

N°	Étapes de mise en œuvre	Responsable de l'action	Moyens humains (en ETP)	Partenaires	Budget	Financements	Facilité de mise en œuvre	Planning prévisionnel de réalisation					
								2021	2022	2023	2024	2025	2026
1	Jardinière de légumes sur espaces publics (Habitants)	Transitions	PAT ETP		À définir				x				
2	Ruches municipales, jardins ouvriers, potagers communaux (Habitants)	Transitions	PAT ETP		À définir				x				

Incidence environnementale

    	Point de vigilance : *Attention particulière à la ressource en eau et sa surexploitation en milieu urbain *Vigilance autour de l'introduction d'espèces/essences inadaptées/invasives	Recommandations de l'EES : -Impliquer au mieux les habitants du territoire : mettre en lien avec l'action 26 « Faire émerger des projets innovants en faveur de la transition écologique/énergétique et citoyenne"
---	--	--

Indicateur de suivi

INDICATEURS PCAET/CIT'ERGIE :

- Part de surface agricole urbaine (% et hct)
- Production urbaine locale (tonnes de produits)
- Nombre de jardinières de légumes
- Nombre de ruches

INDICATEUR SPECIFIQUE DE L'EES : Néant



AXE 2 - Adaptation et résilience du territoire



Objectifs

OBJECTIFS FIXES PAR LA CASE D'ICI 2030

- Adaptation :
 - De diminuer l'exposition au changement climatique de l'agriculture et augmenter sa capacité d'adaptation (maintien des rendements, face aux événements extrêmes, disponibilité de la ressource en eau) et permettre le développement d'une alimentation locale ;
 - D'adapter les modes de vie pour une résilience face au changement climatique ;
 - D'assurer la pérennité de la richesse de la biodiversité du territoire.
 - Séquestration carbone – (2050) : Atteindre la neutralité carbone en 2050

OBJECTIF(S) NATIONAL(S) (SNBC ET/OU PREPA)

SNBC OBJECTIF 2030 :

- Forêts, bois et sols : maximiser les puits de carbone (2050)
- Transport : baisse de l'empreinte carbone (baisse des émissions de GES) de 28%

PREPA OBJECTIF 2030 :

- Baisse des émissions d'ammoniac (NH₃) de 13%
- Baisse des émissions de dioxyde de soufre (SO₂) de 77%
- Baisse des émissions d'oxydes d'azote (NO_x) de 69%
- Baisse des émissions de particules fines (PM_{2.5}) de 57%
- Baisse des émissions de composés organiques volatils non-méthaniques (COVNM) de 52%

OBJECTIFS REGIONAUX

- Objectif 4 : Foncier : Poser la conciliation des usages comme impératif
- Objectif 5 : Favoriser une vision intégrée de la biodiversité dans l'aménagement du territoire
- Objectif 8 : Déployer le projet de développement durable de la Vallée de la Seine
- Objectif 19 : Penser un écosystème économique et logistique au profit des Normands
- Objectif 27 : Promouvoir les complémentarités entre territoires urbains et ruraux
- Objectif 28 : Sauvegarder et valoriser les spécificités du monde rural
- Objectif 38 : Repenser la ville pour ses habitants
- Objectif 49 : Mobiliser les outils fonciers pour limiter l'artificialisation des sols et concilier les usages
- Objectif 60 : Territorialiser l'ambition économique régional



Fiche action n°7 : Prévenir et lutter contre les risques naturels et préserver la ressource en eau

Contexte et enjeux

L'adaptation au changement climatique est au cœur des PCAET, et elle a pour objectif de réduire la vulnérabilité des systèmes naturels et humains contre les effets directs ou les conséquences du changement climatique. La Communauté d'Agglomération Seine-Eure est soumise à de nombreux risques naturels comme les mouvements de terrain, les inondations et le phénomène de retrait et gonflement des argiles. Ces risques sont exacerbés par les effets du changement climatique. L'augmentation de la fréquence des sécheresses et des épisodes de précipitations intenses appuie le phénomène de retrait et gonflement des argiles et favorise le risque d'inondation. Également, l'augmentation des températures et l'allongement des périodes de sécheresse vont impacter la ressource en eau d'un point de vue quantitatif.

Ainsi, l'adaptation face aux risques naturels va passer par la mise en place de stratégies visant à prévenir et gérer les risques, mais également en formant et en sensibilisant les habitants et les acteurs du territoire à ceux-ci. Également, afin d'assurer la pérennité de la ressource en eau une gestion adaptée doit être mise en place.

Actions déjà engagées :

- La gestion du risque est déjà intégrée puisque le territoire de la CASE est actuellement concerné par 6 PPRi (Boucles de Poses, Eure Aval, Iton Aval, Seine et Eure Moyenne et Andelle).
- PAPI Rouen Louviers Austreberthe porté par la Métropole Rouen Normandie et co-animé par la CASE
- Études portant sur le risque inondation (intégrant souvent les enjeux de restauration de la continuité écologique) sur des secteurs à enjeux prioritaires : devenir de la digue de Seine à St Pierre du Vauvray, aménagement du rû du Hazey au Val d'Hazey, confluence Iton/Eure à Acquigny

Type d'action



Secteurs d'activités concernés



Référentiel Cit'ergie

- Domaine 3 – Approvisionnement énergie, eau, assainissement
- Mesure 3.3.3. « Optimiser la gestion des eaux pluviales »



Déclinaison opérationnelle

N°	Étapes de mise en œuvre	Responsable de l'action	Moyens humains (en ETP)	Partenaires	Budget	Financements	Facilité de mise en œuvre	Planning prévisionnel de réalisation					
								2021	2022	2023	2024	2025	2026
1	Développer la culture du risque inondation en formant et sensibilisant le grand public : - Programmes d'événements à développer chaque année (non défini) - Seine de crue : sites de Courcelles sur Seine et Pont de l'Arche	Milieux naturels/ Archives/ Culture/Transitions	Difficile à chiffrer. Varie en fonction du projet	Pour Seine de Crues : AREAS,	Pour Seine de crues Courcelles sur Seine (2020-2021) : Investi 110 820 € HT. Pour Seine de crues Pont de l'Arche (2022) : 75 000 € HT	AESN, DRAC, mécènes	Pour Seine de Crues : Difficultés budgétaires levées suite à 2 présentations devant le Conseil. "Facilité" de mise en œuvre (Moyen humain déjà disponible)	X	X	X	X	X	X
2	Stratégie de prévention des risques (PAPI d'intention Rouen Louviers Austreberthe jusque fin 2022 puis PAPI complet dès 2023 sur 5 ans ; 6 PPRI ; SLGRI / PGRI (2016-2021 et 2022-2027) ; accompagnement sur les Plans Communaux de Sauvegarde et sur les Plans de Continuité d'Activité ; Disposition du PLUi)	Milieux naturels	Animation du PAPI : 1 ETP à la MRN et 0,2 ETP à la CASE (estimation de mon temps passé ... à voir avec MJ)	PAPI (24/60 communes CASE) : MRN, SMBVAS, SBVCAR, SMGSN, PGRI (tout le territoire) : DRIEAT, DDTM27	Varie en fonction des actions du PAPI	FNPRM (Fond Barnier) sur le territoire du PAPI, AESN, CD27 (?)	Présentation des budgets des actions du PAPI au conseil / animation déjà en place	PAPI Intention et PGRI X	PAPI Intention et PGRI X	PAPI action complet et PGRI X	PAPI action complet et PGRI X	PAPI action complet et PGRI X	PAPI action complet et PGRI X
3	Schéma de gestion des eaux pluviales	Eau & Assainissement	0,3	AESN, CD 27	500 000 études seulement	AESN (env 40%)	Ok		Un tiers	Un tiers	Un tiers	Travaux à suivre	Travaux à suivre
4	Diagnostic de vulnérabilité du territoire de l'Agglomération Seine Eure au risque inondation par débordement de cours d'eau (action 4,3 du PAPI Rouen Louviers Austreberthe élargi à l'ensemble du territoire)	Milieux Naturels/Aménagement	Difficile à estimer car la mission n'a pas commencé	DREAL, DDTM27, DRIEAT	Invest : 100 000 € HT (estimation)	FPRNM partiellement	Budget à présenter au conseil / moyen humain déjà en place	X	X				



5	<p>Études en vue de la protection du territoire vis-à-vis des inondations par débordement de cours d'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Étude du devenir de la digue de Seine à St Pierre du Vauvray - Étude pour l'aménagement de la confluence Iton/Eure en vue de gérer les inondations par l'Eure et l'Iton à Acquigny Étude pour l'aménagement du rû du hazey en vue de gérer les inondations de la Commune du Val d'Hazey par le rû du hazey - Étude pour la création de zone de débordement préférentiel de l'Oison 	Milieux Naturels/Transitions	DDTM27, DRIEAT, DREAL	AESN, CD27	Budgets votés progressive ment / moyen humain déjà en place	X	X	X (digue St Pierre du Vauvray)	X (digue St Pierre du Vauvray)		
---	--	------------------------------	-----------------------	------------	---	---	---	---------------------------------	---------------------------------	--	--

Incidence environnementale

Point de vigilance :

Recommandations de l'EES :

Néant

Néant



Indicateur de suivi

INDICATEURS PCAET/CIT'ERGIE :

- Nombre d'arrêtés concernant les risques naturels : inondation, mouvement de terrain, etc (nbr)
- Suivi de l'état (quantitatif et qualitatif) des masses d'eau et des cours d'eau (très bon, bon, moyen, médiocre, mauvais)
- Indicateurs du PAPI : cf. programme d'action
- Indicateurs AESN proposés lors des demandes de subvention : linéaire de digue supprimé (en km), surface de zones humides concernée par les travaux...

INDICATEUR SPECIFIQUE DE L'EES : Néant



Fiche action n°8 : Urbanisme résilient : intégrer les enjeux air climat énergie dans le PLUiH

Contexte et enjeux

Urbanisme résilient :

- Essentielle dans l'adaptation au changement climatique
- Permet de mieux organiser le territoire
- Lutte contre l'artificialisation des sols

Nécessité d'intégrer les enjeux dans le PLUiH :

- Globalement : s'adapter au changement climatique
- Territoire plus sécuritaire pour les habitants (moins d'impact lors de catastrophes naturelles), in fine permet de faire des économies
- Baisse des nuisances
- Meilleure intégration de la biodiversité (ici c'est plutôt au service de la population) et baisse de l'impact sur la biodiversité
- Territoire plus résilient peut aussi vouloir dire baisse des émissions de GES et sur la séquestration carbone

Actions déjà engagées :

La CASE dispose de la compétence PLUi : PLUi-H (PLUi-H (ex-territoire Seine Eure + 5 communes 2018 + PLUi-H CASE : 28 novembre 2019 (approbation)

-Études pour la création d'aménagements résilients sur les sites CPIER de Gaillon/Le Val d'Hazey/St Pierre la Garenne et de la friche Audresset à Louviers en zones inondables

Type d'action



Secteurs d'activités concernés



Référentiel Cit'ergie

Domaine 1 – Planification territoriale

- Mesure 1.3.1. « Utiliser les documents d'urbanisme pour assurer la mise en œuvre des objectifs climat air énergie et lutter contre l'artificialisation des sols »



Déclinaison opérationnelle

N°	Étapes de mise en œuvre	Responsable de l'action	Moyens humains (en ETP)	Partenaires	Budget	Financements	Facilité de mise en œuvre	Planning prévisionnel de réalisation					
								2021	2022	2023	2024	2025	2026
1	<ul style="list-style-type: none"> - Protection des continuités écologiques majeures de le TVBN dans les documents d'urbanisme - Prise en compte des résultats du diagnostic de vulnérabilité au risque inondation du territoire - Intégration des préconisations de l'étude Végétalisation et de la Charte Paysagère - Identification des zones favorables à l'installation d'EnR (PV et éolien) - OAP Qualité de l'Air 	Aménagement	0,5	ATMO	Temps à passer			x	x	x	x	x	

Incidence environnementale

    	Point de vigilance : Néant	Recommandations de l'EES : Néant
--	--------------------------------------	--

Indicateur de suivi

INDICATEURS PCAET/CIT'ERGIE :

- Compacité des formes urbaines : 3 indicateurs possibles :
 - Part du foncier en friche
 - Nombre de nouveaux logements collectifs et individuels groupés / nb total de logements autorisés dans l'année
 - Rapport annuel entre nouvelle surface construite ou réhabilitée sur des sites en reconversion / nouvelle surface construite en extension
 - Part des surfaces agricoles et naturelles (%)
 - Surface annuelle artificialisée (ha/an)

INDICATEUR SPECIFIQUE DE L'EES : Néant



Fiche action n°9 : Aménager le territoire afin de s'adapter au changement climatique et améliorer la qualité de vie des habitants

Contexte et enjeux

L'adaptation au changement climatique est au cœur des PCAET, et elle a pour objectif de réduire la vulnérabilité des systèmes naturels et humains contre les effets directs ou les conséquences du changement climatique. La Communauté d'Agglomération Seine-Eure est soumise à de nombreux risques naturels comme les mouvements de terrain, les inondations et le phénomène de retrait de retrait et gonflement des argiles. Ces risques sont exacerbés avec le changement climatique, c'est également le cas pour les phénomènes météorologiques telle que la hausse des températures. Ainsi, il est indispensable d'aménager le territoire afin de diminuer les conséquences de ces évènements que ce soit sur les infrastructures et sur la population.

Les enjeux liés à l'aménagement du territoire sont une diminution des pertes humaines, une diminution des pertes financières, une attractivité plus grande du territoire et la possibilité d'augmenter le potentiel de séquestration carbone.

Actions déjà engagées :

- lancement d'un plan de végétalisation (dont une identification des Ilots de chaleur (inscrit TD 2030),
- la mise en œuvre de la stratégie trame verte/bleue et noire
- la mise en place d'une Stratégie locale de gestion des risques d'inondation, elle aussi en cours depuis octobre 2019, ainsi que la réalisation d'un programme d'action (PAPI).
- La CASE a créé une zone d'expansion de crue, et le projet Seine de crue allie la prévention des risques et des œuvres artistiques afin d'aborder le risque de manière pédagogique et selon les principes de la communication positive (cf fiche DD).
- Enfin, la conception de bâtiment HQE permet de garder la fraîcheur.

Type d'action



Secteurs d'activités concernés



Référentiel Cit'ergie

Domaine 1 – Planification territoriale

- Mesure 1.1.3. « Réaliser un diagnostic Climat-Air-Energie du territoire »
- Mesure 1.3.2. « Transcrire les enjeux climat air énergie dans les opérations d'aménagement »

Domaine 6 – Communication, coopération

- Mesure 6.4.2. « Soutenir l'utilisation durable des forêts, des espaces boisés »



Déclinaison opérationnelle

N°	Étapes de mise en œuvre	Responsable de l'action	Moyens humains (en ETP)	Partenaires	Budget	Financements	Facilité de mise en œuvre	Planning prévisionnel de réalisation						
								2021	2022	2023	2024	2025	2026	
1	Contrat Eau-Climat avec l'Agence de l'eau dont Expérimentation de désimperméabilisations des sols (cours d'écoles et parking notamment) / CTEC et TVBN	Milieus naturels							x					
2	Plan de végétalisation : lutte contre les ilots de chaleur	Transitions	0,2 ETP	Communes & partenaires techniques à mobiliser	A définir	Plan Relance, autres aides et AAP au fil de l'eau (Région, etc.)	Budget à définir		x	x	x			
3	Essai nouvelles essences adaptées au changement climatique	Transitions	ETP CFT	ONF, CPRF, URCOFOR...	A définir	Plan Relance, autres aides et AAP au fil de l'eau (Région, etc.)	Budget à définir : CFT		x	x	x			
4	Modélisation urbaine de la qualité de l'air	Transitions	0,1 ETP	ATMO	Compris dans le cadre de la convention annuelle (20 000€/an)				x	x	x	x	x	x

Incidence environnementale

    	Néant	Point de vigilance : Néant	Recommandations de l'EES : Néant
--	-------	--------------------------------------	--

Indicateur de suivi

INDICATEURS PCAET/CIT'ERGIE :

- Part de surface forestière certifiée (%)
- Séquestration nette de dioxyde de carbone des sols et de la forêt (teq CO2)
- Séquestration de la forêt (teq CO2)
- Séquestration des zones humides (teq CO2)
- Part de la surface du territoire artificialisée (%)

INDICATEUR SPECIFIQUE DE L'EES : Néant



Fiche action n°10 : Question du bruit - trouver des convergences entre lutte contre le bruit et réduction des émissions de polluants et consommation d'énergie

Contexte et enjeux

Contexte :

Bruit = externalité négative pour l'homme et la biodiversité
Déplacement routier = 80% des bruits auxquels on est exposé en ville
Transport = 1er poste d'émissions de GES en France + émissions de NOx et PM

Enjeux :

Baisse du bruit passe par baisse de l'utilisation des transports bruyants
Baisse de l'utilisation des transports bruyants = baisses pollution
Hausse de la qualité de vie : humaine et de la biodiversité
Aménager le territoire pour diminuer l'impact du bruit

Actions déjà engagées :

Concernant la Gestion du trafic (gestion des voiries communales) : mise en place systématique de comptage (mesure volumes de flux, et pratiques) pour poser un constat avec l' élu, pour ensuite définir des aménagements qui répondent aux problématiques.

Sur l'ensemble des projets d'aménagements : zones 30, zone apaisée systématique identifiés dans les projets

Projet cœur de ville de Louviers (travaux réalisés)

Le réaménagement de la place Thorel, avec l'objectif de redonner 30 à 40% de l'espace aux piétons, et de limiter le trafic de transit. (Début des travaux en 2017)

Le projet de BHNS. Il implique le réaménagement de l'entrée de Louviers (7m de largeur de voirie en moins). Travaux planifiés sur 2017-2020

Le projet BHNS est réalisé en concertation avec les habitants (plusieurs réunions publiques organisées), avec une réelle volonté des élus d'impliquer les utilisateurs (et notamment les commerçants par la réalisation d'entretiens ; les associations d'entreprises, les associations d'usagers...).

Type d'action



Secteurs d'activités concernés



Référentiel Cit'ergie

Domaine 1 – Planification territoriale

- Mesure 1.1.3. « Réaliser un diagnostic Climat-Air-Energie du territoire »
- Mesure 1.3.2. « Transcrire les enjeux climat air énergie dans les opérations d'aménagement »

Domaine 6 – Communication, coopération

- Mesure 6.4.2. « Soutenir l'utilisation durable des forêts, des espaces boisés »



Déclinaison opérationnelle

N°	Étapes de mise en œuvre	Responsable de l'action	Moyens humains (en ETP)	Partenaires	Budget	Financements	Facilité de mise en œuvre	Planning prévisionnel de réalisation						
								2021	2022	2023	2024	2025	2026	
1	Question du bruit - trouver des convergences entre lutte contre le bruit et réduction des émissions de polluants et conso d'énergie (limitation de trafic)	Transitions	0,1 ETP	ADEME	20 000 €				x					

Incidence environnementale

    	Néant	Point de vigilance : 	Recommandations de l'EES : Néant
---	-------	---------------------------------	--

Indicateur de suivi

INDICATEURS PCAET/CIT'ERGIE : Néant

INDICATEUR SPECIFIQUE DE L'EES : Néant



Fiche action n° 11 : Favoriser le stockage carbone des milieux forestiers

Contexte et enjeux

La séquestration est stratégique pour atteindre la neutralité carbone. La forêt joue un rôle primordial dans la séquestration. Elle est le principal puit de carbone sur le territoire. 66% de la séquestration carbone se réalise grâce à la forêt. La forêt représente 30,4% du territoire.

Les enjeux liés au stockage de carbone dans les milieux forestiers sont de maximiser le potentiel de séquestration de la forêt, de développer le potentiel par de la reforestation, de maximiser et développer le potentiel des haies en plantant 3500 ha d'espaces forestiers à l'horizon 2050.

Actions déjà engagées :

Le territoire est déjà engagé dans des démarches comme la gestion durable des forêts et la charte forestière avec un programme d'action 2014-2019 (accompagnement des propriétaires privés dans la gestion durable de leur parcelle ; promotion du bois comme matériau durable et énergie).

Type d'action



Secteurs d'activités concernés



Référentiel Cit'ergie

- Domaine 3 – Approvisionnement énergie, eau, assainissement
- Mesure 3.3.4. « Préserver la biodiversité du territoire et développer les espaces verts »
- Domaine 6 – Communication, coopération
- Mesure 6.4.2. « Soutenir l'utilisation durable des forêts, des espaces boisés »



Déclinaison opérationnelle

N°	Étapes de mise en œuvre	Responsable de l'action	Moyens humains (en ETP)	Partenaires	Budget	Financements	Facilité de mise en œuvre	Planning prévisionnel de réalisation						
								2021	2022	2023	2024	2025	2026	
1	Élaboration d'une nouvelle charte forestière du territoire	Transitions	0,8 ETP	ONF/ URCOFOR/ CRPF/ FiBois...	Budget CFT affiné fin 2021			x						
2	Mise en œuvre d'un plan d'approvisionnement Territorial Forestier (structuration filières bois énergie & bois construction)	Transitions	ETP CFT	ONF/ URCOFOR/ Communes/ Aménageurs...	Cf : Fin PAT (Automne 2021)				x	x				
3	Identification du potentiel de stockage du territoire (forêt locale et coopé)	Transitions	ETP CFT	CRPF, Urcofor, ONF...	A définir			x	x					

Incidence environnementale



Point de vigilance :

Vigilance autour de la mise en œuvre d'un plan d'approvisionnement Territorial Forestier (structuration filières bois énergie & bois construction) :

- *L'exploitation forestière sur le territoire ne doit pas nuire à la biodiversité et aux continuités écologiques
- *L'exploitation forestière ne doit pas nuire à la pérennité de la ressource forestière sur le territoire
- *L'arbre et la forêt améliore la résilience du territoire, la surexploitation forestière ne doit pas aller en contradiction avec l'adaptation au changement climatique de la collectivité
- *Vigilance autour de l'utilisation du bois énergie et son impact sur la qualité de l'air

Recommandations de l'EES :

- Mettre en lien avec le travail déjà mené autour de la Charte Forestière
- Structuration de la filière bois énergie devra inclure l'incitation au changement des vieilles installations individuelles (foyers ouverts, ...)
- Intégrer la notion de gestion durable dans la structuration de la filière

Indicateur de suivi

INDICATEURS PCAET/CIT'ERGIE :

- Séquestration nette de dioxyde de carbone des sols et de la forêt (teq CO2)
- Séquestration de la forêt (teq CO2)
- Part de surface forestière certifiée (%)
- Part de forêts et milieux semi-naturels (%)
- Linéaire de haie planté (m/an)

INDICATEUR SPECIFIQUE DE L'EES : Néant



Fiche action n°12 : Préserver et favoriser la biodiversité locale

Contexte et enjeux

Le territoire de la CASE jouit d'une biodiversité riche et variée et dispose de milieux naturels divers. Sur son territoire on dénombre 5 zones Natura 2000, 2 arrêtés de protection de biotope (APPB), 79 ZNIEFF de type 1 et 16 ZNIEFF de type 2.

L'enjeu pour le territoire est de pouvoir préserver cette biodiversité. De fait, la biodiversité est très vulnérable au changement climatique, la collectivité souhaite donc lui permettre de s'adapter au changement climatique, en assurant la pérennité des écosystèmes, en luttant contre les nuisances et perturbation qu'elle subit et en lui permettant de se développer dans des nouveaux espaces (zones urbaines par exemple).

Actions déjà engagées :

- La collectivité a mené à bien de nombreuses actions en faveur de la biodiversité, elle a acté la non-utilisation des produits phytosanitaires, elle a mené des études sur la faune et la flore ainsi que sur les meilleurs moyens de les protéger.
- Elle a également été, en 2019, reconnue pour 3 ans comme « Territoire engagé pour la nature » par l'Agence française pour la biodiversité

Type d'action



Secteurs d'activités concernés



Référentiel Cit'ergie



Déclinaison opérationnelle

N°	Étapes de mise en œuvre	Responsable de l'action	Moyens humains (en ETP)	Partenaires	Budget	Financements	Facilité de mise en œuvre	Planning prévisionnel de réalisation					
								2021	2022	2023	2024	2025	2026
1	Mise en œuvre d'une stratégie en faveur des Trames Verte Bleue et Noire	Milieux naturels/ Transitions/ Aménagement	0,5 ETP					x	x	x	x	x	x
2	Élaboration d'une étude Végétalisation Urbaine	Milieux naturels/ Transitions/ Aménagement	0,2 ETP	BE (Terrauciel/Li chen) ; ANBDD; Région; Communes...	50 000 €	TD 2030 (Région)		x					
3	Élaboration d'un plan de gestion des zones humides	Milieux naturels/ Transitions/ Aménagement											
4	Poursuite des actions de d'information et de lutte contre les espèces exotiques et envahissantes	Milieux naturels/ Transitions/ Aménagement						x	x				
5	Élaboration d'un plan de gestion différenciée des espaces verts	Milieux naturels			20 000€					x			
6	Mise en œuvre de la stratégie en faveur des coteaux calcaires	Milieux naturels			70 000 € de travaux par an			x	x	x	x	x	x



Incidence environnementale



Point de vigilance :

Néant

Recommandations de l'EES :

- Mettre en lien avec l'action 8 "Urbanisme résilient : Intégrer les enjeux air climat énergie dans le PLUiH" pour favoriser la place de la Nature en milieu urbain
- Valoriser le rôle de séquestration carbone des espaces naturels du territoire, au-delà des rôles écologiques et hydrauliques classiquement connus
- Mettre en lien avec le travail mené autour de la Charte Forestière

Indicateur de suivi

INDICATEURS PCAET/CIT'ERGIE :

- Surface de Zone de protection de la biodiversité (ha)
- Surface ou pourcentage des espaces verts en gestion différenciée

INDICATEUR SPECIFIQUE DE L'EES : Néant



Fiche action n°13 : Améliorer la couverture en système de mesures et surveillance sur le territoire

Contexte et enjeux

La pollution atmosphérique comprend des polluants tels que les composés volatiles, les particules fines, l'oxydes d'azote, le dioxyde de soufre ou encore l'ammoniac. Ils peuvent trouver leur source dans différents éléments en fonction des secteurs (par exemple le dioxyde de soufre provient de la combustion des énergies fossiles les au chauffage domestique) et peuvent avoir différents impacts sur la santé (difficulté respiratoire notamment).

Ainsi, en améliorant la surveillance de ces polluants sur le territoire pour mieux alerter sur leur présence et analyser les périodes de dépassement des seuils afin de comprendre comment mieux les réduire.

Actions déjà engagées :

La CASE a un partenariat avec ATMO Normandie qui mesure notamment les NO2 sur le territoire.

Type d'action



Secteurs d'activités concernés



Référentiel Cit'ergie

Domaine 1 – Planification territoriale

- Mesure 1.1.2. « Réaliser le diagnostic climat – air – énergie du territoire



Déclinaison opérationnelle

N°	Étapes de mise en œuvre	Responsable de l'action	Moyens humains (en ETP)	Partenaires	Budget	Financements	Facilité de mise en œuvre	Planning prévisionnel de réalisation					
								2021	2022	2023	2024	2025	2026
1	Améliorer la couverture en système de mesures et surveillance sur le territoire	Transitions	0,1 ETP	ATMO	Compris dans le cadre de la convention annuelle (20 000€ /an)				X	X	X	X	X

Incidence environnementale

	Néant	Point de vigilance :	Recommandations de l'EES :
			Néant

Indicateur de suivi

INDICATEURS PCAET/CIT'ERGIE :

- Qualité de l'air : Répartition des indices ATMO sur l'année (en nombre de jours moyens et médiocre)

INDICATEUR SPECIFIQUE DE L'EES : Néant



AXE 3 – Mobilité durable



Objectifs

OBJECTIFS FIXES PAR LA CASE D'ICI 2030

- Energie et GES – (2030 par rapport à 2015) : Transport -27% de la consommation énergétique et -35% des émissions de GES
- Air - (2030 par rapport à 2005) : -69% d'oxyde d'azote (NOx) et -57% de PM2.5

OBJECTIF(S) NATIONAUX (SNBC ET/OU PREPA)

SNBC OBJECTIF 2030 :

Transport : baisse de l'empreinte carbone (baisse des émissions de GES) de 28%

PREPA OBJECTIF 2030 :

- Baisse des émissions d'oxydes d'azote (NOx) de 69%
- Baisse des émissions de particules fines (PM2.5) de 57%

OBJECTIFS REGIONAUX

Objectif 42 : Améliorer l'offre de mobilité

Objectif 43 : Créer les conditions d'une intermodalité efficace



Fiche action n°14 : Favoriser les mobilités actives en développant les services et infrastructures associées

Contexte et enjeux

Les transports représentent une part importante des consommations d'énergie (17%), des émissions de GES (29%) et de polluants atmosphériques sur le territoire (49% des émissions de NOx et 35% des émissions de PM2.5). Ce secteur dépend également étroitement des produits pétroliers. Les transports apparaissent ainsi comme un secteur stratégique pour que le territoire puisse atteindre les objectifs fixés par le SRADDET, la SNBC et le PREPA.

La modification des pratiques de déplacement doit s'accompagner d'infrastructures adaptées afin d'assurer que d'autres types de mobilités puissent être réalisés et que la multimodalité soit efficiente.

Infrastructures déjà réalisées à identifier

Actions déjà engagées :

- Schéma Directeur Cyclable validé en 2018
- lancement d'une étude de maîtrise d'œuvre sur 2 ans à 2 ans ½ d'étude, et avec 6 à 8 mois de travaux prévus.

Type d'action



Secteurs d'activités concernés



Référentiel Cit'ergie

Domaine 4 - Mobilités

- Mesure 4.3.1 Développer le réseau piétonnier
- Mesure 4.3.2 Développer le réseau et les infrastructures cyclables
- Mesure 4.3.4 Développer l'offre multimodale et l'intermodalité



Déclinaison opérationnelle

N°	Étapes de mise en œuvre	Responsable de l'action	Moyens humains (en ETP)	Partenaires	Budget	Financements	Facilité de mise en œuvre	Planning prévisionnel de réalisation						
								2021	2022	2023	2024	2025	2026	
1	Développement de services favorisant la pratique du vélo : Vélos libre-service (VLS) à assistance électrique, maison du vélo, racks à vélos, VAE à destination des entreprises, vélothèque, S'coolbus	Mobilité	3	EPFN, Transdev, banque des Territoires, Ecovélo	Investissement : VLS 300 k€, maison du vélo (réhabilitation SHEDS 2,2 M€), VAE (fonctionnement 80 K€/an), racks à vélos (invest 90 k€)	Financements banque des territoires sur racks (50% coût acquisition), VLS (50 % des coûts de fonctionnement sur 3 ans)		VLS, Racks à vélo, vélothèque, VAE à destination des entreprises	S'coolbus	Maison du vélo				
2	Mise en œuvre du Schéma Directeur des infrastructures Cyclables : réalisation de 80km d'aménagements cyclables sur la période 2020-2026	Mobilité	1	Région Normandie	Invest (travaux) : 14 M€ - Études de MOE : 800 k€	Région - React UE		Études de MOE	Études de MOE	Études de MOE	Travaux	Travaux		
3	Développement de services de covoiturage : développement d'une ligne de covoiturage entre la Métropole de Rouen et l'Agglomération Seine-Eure	Mobilité	0,2	Métropole Rouen Normandie, ECOV	Invest : 170 k€	Financement CEE 70 K€			Lancement du service					



Incidence environnementale



Point de vigilance :

*Les aménagements générés par le développement des pistes cyclables ou autres infrastructures de transport (aire de covoiturage) peuvent nuire aux continuités écologiques et à la biodiversité

*Les travaux nécessaires pourraient occasionner des dégradations sur les ressources naturelles (notamment l'eau) et ponctuellement sur la qualité de vie (polluants atmosphériques)

*Sur la localisation des éventuelles constructions d'infrastructure de transport sur des zones à risques (mouvements de terrain, inondations) ou sur des zones protégées

Recommandations de l'EES :

-Intégrer des études d'impact lors de l'élaboration des projets nécessitant des aménagements

-Éviter dans la mesure du possible l'imperméabilisation des sols en privilégiant des pistes cyclables en sable stabilisé ou en stabilisé renforcé aux liants hydrauliques par exemple

-Si un impact est identifié alors définir des mesures R/C

-Associer les Directions, pour apporter un regard sur l'impact des aménagements sur la biodiversité, les habitats naturels et sur leurs apports à la transition énergétique et écologique du territoire

Indicateur de suivi

INDICATEURS PCAET/CIT'ERGIE :

- Part modale piéton / Part de voiries « apaisées » (%)
- Part modale Vélo / Part de voiries aménagées pour les cycles (% ou à défaut km/1000hab) / Nombre de places de stationnement vélo, hors pince-roues (nb/100habitants)
- Budget politique cyclable (€ ou €/hab.an)

INDICATEUR SPECIFIQUE DE L'EES : Proposition d'indicateur complémentaire :

-Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NOx, PM2.5 et PM10)

-Réduction des émissions de GES du secteur des transports



Fiche action n°15 : Consolider les performances et l'attractivité de l'offre de transport collectif

Contexte et enjeux

Les transports, un secteur stratégique pour que le territoire puisse atteindre les objectifs fixés par le SRADDET, la SNBC et le PREPA.

Les enjeux :

- l'augmentation de l'usage du transport public et diminution du recours à la voiture,
- une augmentation du niveau de fréquence, de la qualité des connexions, de la densification du maillage,
- une tarification attractive.

Les Objectifs 2030 fixés par la CASE :

- 400 vélos en libre-service ;
- Modifier les pratiques pour les déplacements courts (avec une priorité sur les trajets inférieurs à 5 kms) : 30% de diminution des flux en voiture individuelle.

Actions déjà engagées :

- le projet de BHNS depuis 2017, avec une inauguration prévue pour 2022
- Intermodalité à travers les installations de rack à vélos sur 6 véhicules
- une tarification adaptée (système billettique, gratuité des transports lors des pics en qualité de l'air)

Type d'action



Secteurs d'activités concernés



Référentiel Cit'ergie

Domaine 4 – Mobilités

- Mesure 4.3.3 Proposer une offre de transports publics attractive et de qualité



Déclinaison opérationnelle

N°	Étapes de mise en œuvre	Responsable de l'action	Moyens humains (en ETP)	Partenaires	Budget	Financements	Facilité de mise en œuvre	Planning prévisionnel de réalisation						
								2021	2022	2023	2024	2025	2026	
1	Extension du réseau existant sur le périmètre est du territoire : lancement de deux lignes de bus et du transport à la demande sur les communes du secteur Est en septembre 2021	Mobilité	3	SEMO	Fonctionnement : + 800 k€/an sur les charges d'exploitations	Versement Mobilité	Budget prévu	Lancement du réseau sur le secteur Est						
2	Déploiement d'un Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information Voyageurs : déploiement du système d'Aide à l'exploitation et des bornes d'informations voyageurs dans le cadre des travaux Seine-Eure Avenue	Mobilité	1	SEMO	Investissement : 700 k€	Aucun	Budget consommé	SAIEV déployé en 2021						
3	BHNS : Il permettra de relier la gare de Val de Reuil au centre-ville de Louviers en 20 minutes, avec une fréquence de passage augmentée. A terme, ce sera 10,5 km d'infrastructures routières qui seront aménagées pour gagner 20% de temps de parcours entre Louviers et Val de Reuil.	Mobilité	2	EGIS, FEDER, Région Normandie	Investissement : 40 M€	Contrat Agglo : 3,2M€ - Axe urbain FEDER : 2,4M€ - Grennelle 3 (ETAT) : 2,8M€		Travaux	Travaux et livraison BHNS fin 2022 - début 2023					

Incidence environnementale



Point de vigilance :

*Les travaux nécessaires (BHNS : 10,5 km d'infrastructures routières qui seront aménagées entre Louviers et Val de Reuil) pourraient occasionner des dégradations sur les ressources naturelles (notamment l'eau) et ponctuellement sur la qualité de vie (polluants atmosphériques)
 *Sur la localisation des éventuelles constructions d'infrastructure de transport sur des zones à risques (mouvements de terrain, inondations) ou sur des zones protégées

Recommandations de l'EES :

Mener une étude d'impact local dans le cadre de l'extension du réseau existant sur le périmètre est du territoire / projet BHNS

Indicateur de suivi

INDICATEURS PCAET/CIT'ERGIE :

- Part modale TC
- Indicateur alternatif à la part modale TC (à définir par la collectivité et son conseiller le cas échéant)
- Fréquentation des TC (voyages/hab)
- Maillage du territoire par le réseau TC

INDICATEUR SPECIFIQUE DE L'EES : Néant



Fiche action n°16 : Mobilité durable au sein des services de l'agglomération

Contexte et enjeux

La collectivité joue un rôle d'exemplarité sur sa propre flotte de véhicules, ainsi que sur les déplacements des agents/élus.

Les enjeux :

- veiller à une gestion optimisée, et à une utilisation efficace
- agir en faveur de la faible consommation de carburant de sa flotte de véhicules.
- Optimiser, rationaliser et mutualiser l'ensemble des déplacements des agents de la collectivité

Actions déjà engagées :

- Un Plan de Déplacement Administration réalisée en 2009 (à relancer)
 - L'Agglo a acheté 12 véhicules électriques et installé 20 bornes de recharge depuis 2014.
 - L'Agglo expérimente les véhicules à hydrogène et participe à l'installation d'une station à hydrogène pour les entreprises volontaires
 - Performance et maillage du réseau de transport en commun : Des enquêtes sont réalisées très régulièrement sur la ponctualité, la qualité du service et la fréquentation.
- L'objectif étant d'ajuster le service en fonction des besoins et des usages.

Type d'action



Secteurs d'activités concernés



Référentiel Cit'ergie

Domaine 4 - Mobilités

- Mesure 4.1.2 Promouvoir la mobilité durable en interne au sein de la collectivité



Déclinaison opérationnelle

N°	Étapes de mise en œuvre	Responsable de l'action	Moyens humains (en ETP)	Partenaires	Budget	Financements	Facilité de mise en œuvre	Planning prévisionnel de réalisation						
								2021	2022	2023	2024	2025	2026	
1	Élaboration d'un plan de mobilité des agents : non lancé à ce jour	Mobilité / Bâtiment	1		Pas de budget alloué									
2	Décarbonation du parc de véhicules de l'Agglomération :	Bâtiment												
3	Favoriser le télétravail	RH												
4	Fiabiliser les moyens techniques de Visio conférence	DSI/ Bâtiments												

Incidence environnementale



Point de vigilance :

- *Le traitement des déchets des véhicules électriques, les batteries, peuvent avoir des impacts négatifs sur l'environnements (plomb, lithium, cobalt) (même si l'impact n'est pas local)
- *Point de vigilance vis-à-vis de l'impact du numérique (télétravail et système de visio-conférence)

Recommandations de l'EES :

- Lors des achats, anticiper la gestion des déchets (recyclage et fin de cycle de vie) - intégration de clause environnementale
- Évaluer l'impact du numérique lié au télétravail et au développement des techniques de vidéo conférence

Indicateur de suivi

INDICATEURS PCAET/CIT'ERGIE :

- Part modale des déplacements alternatifs à la voiture individuelle pour les déplacements domicile-travail des agents de la collectivité (%)

INDICATEUR SPECIFIQUE DE L'EES : Néant



Fiche action n°17 : Promouvoir la mobilité durable auprès du grand public et des salariés du territoire

Contexte et enjeux

L'Agglomération joue un rôle d'organisation des mobilités sur son territoire. Le transport représente un enjeu important : il représente 17% des consommations énergétiques et 29% des émissions de GES du territoire.

Les trajets domicile-travail et déplacements professionnels sont les activités de bureau les plus émettrices de gaz à effet de serre. L'impact global de ces déplacements est important et dépend largement des moyens de transport utilisés.

Actions déjà engagées :

Un PDU volontaire de 2011 : il comprend une vingtaine d'actions qui traitent :

- De la limitation de la voiture
- La promotion des modes doux
- L'intermodalité

La CASE accompagne les communes dans leurs projets d'aménagement

L'Agglo travaille sur une mobilité plus durable avec les entreprises du territoire en leur proposant des solutions pour les déplacements domicile-travail comme le prêt de vélo à assistance électrique.

L'Agglo adapte les horaires des transports en commun du territoire pour correspondre aux besoins des entreprises et favoriser l'intermodalité entre les différents transports (train, bus, cars).

Type d'action



Secteurs d'activités concernés



Référentiel Cit'ergie

Domaine 4 – Mobilités

- Mesure 4.1.1 Promouvoir et suivre les pratiques multimodales sur le territoire



Déclinaison opérationnelle

N°	Étapes de mise en œuvre	Responsable de l'action	Moyens humains (en ETP)	Partenaires	Budget	Financements	Facilité de mise en œuvre	Planning prévisionnel de réalisation							
								2021	2022	2023	2024	2025	2026		
1	Révision du Plan de Déplacement Urbain (PDU)	Mobilité	1		60k€		Budget à prévoir pour 2023			Lancement de la révision					
2	Accompagnement des entreprises dans la mise en place d'un Plan de Mobilité (PDM): lancement du club des mobilités avec les entreprises avec mise en place de services (VAE, aide à l'élaboration de leurs PDM, covoiturage,...)	Mobilité/ DEV ECO	1	Entreprises	60k€			Lancement du réseau sur le secteur Est							
3	Travail sur la mobilité inclusive	Cohésions territoriales	0,4	IFAIR / Espace des 2 rives	Subvention 1 500 000 €			X	X	X	X	X	X		

Incidence environnementale

Point de vigilance :

Recommandations de l'EES :



-Mettre en cohérence le PDU avec les objectifs du PCAET, dans le cadre de sa révision

Indicateur de suivi

INDICATEURS PCAET/CIT'ERGIE :

- Part modale Piéton
- Part modale Vélo
- Part modale TC
- Indicateur alternatif à la part modale TC
- Part de la population active couverte par un PDME – Plan mobilité employeur (%)

INDICATEUR SPECIFIQUE DE L'EES : Néant



Fiche action n°18 : Aménager la voirie durablement

Contexte et enjeux

Les enjeux :

- Mettre en œuvre des actions destinées à limiter et réduire le trafic sur les axes principaux,
- Réduire les vitesses dans certaines zones et améliorer la qualité des espaces publics. Il s'agit notamment, à travers l'acquisition d'outil de gestion du trafic d'une part, de la signalétique, la restructuration et le réaménagement de la voirie et des espaces publics d'autre part, de privilégier les usagers les plus vulnérables tels que les piétons et cyclistes ainsi que de redynamiser les commerces de proximité.

Actions déjà engagées :

- Le territoire a déjà aménagé 26 Kms de voie verte accessibles aux piétons et aux cyclistes

Les projets structurants de la CASE en faveur des mobilités durables sont :

- Le projet cœur de ville de Louviers (travaux réalisés)
- Le réaménagement de la place Thorel, avec l'objectif de redonner 30 à 40% de l'espace aux piétons, et de limiter le trafic de transit. (Début des travaux en 2017)
- Le projet de BHNS. Il implique le réaménagement de l'entrée de Louviers (7m de largeur de voirie en moins). Travaux planifié sur 2017-2020

Le projet BHNS est réalisé en concertation avec les habitants (plusieurs réunions publiques organisées), avec une réelle volonté des élus d'impliquer les utilisateurs (et notamment les commerçants par la réalisation d'entretiens ; les associations d'entreprises, les associations d'usagers...).

Type d'action



Secteurs d'activités concernés



Référentiel Cit'ergie

Domaine 2 - Patrimoine de la collectivité « Voirie »

- Mesure 2.3.3 Gérer sa voirie durablement



Déclinaison opérationnelle

N°	Étapes de mise en œuvre	Responsable de l'action	Moyens humains (en ETP)	Partenaires	Budget	Financements	Facilité de mise en œuvre	Planning prévisionnel de réalisation					
								2021	2022	2023	2024	2025	2026
1	Aménagements innovants : lancement d'une étude sur un aménagement innovant d'une rue piétonne à Pont-de-l'Arche	Voirie	1	BE : Sogetti et Arc-en-terre	25k€			Présentation des conclusions de l'étude à la mairie en mai 2021					
2	Aires de covoiturages (Vironvay & Val de Reuil) : non lancées à ce jour	Voirie	À définir		À définir					x	x	x	

Incidence environnementale

	Point de vigilance : *Les aménagements générés par le développement des pistes cyclables ou d'autres infrastructures de transport peuvent nuire aux continuités écologiques et à la biodiversité *Les travaux nécessaires pourraient occasionner des dégradations sur les ressources naturelles (notamment l'eau), et favoriser le ruissellement dû à l'imperméabilisation des sols ; et ponctuellement sur la qualité de vie (polluants atmosphériques) *Concernant la construction des aires de covoiturage, elles ne doivent pas être un obstacle à la biodiversité ou aux continuités écologiques et ne doivent pas être construites sur des zones d'inventaires ou protégées, des mesures ERC devront être mises en place si les aménagements se font sur des zones naturelles	Recommandations de l'EES : -Rendre les projets acceptables en organisant des concertations citoyennes -Mettre en lien avec l'action 26 "Faire émerger des projets innovants en faveur de la transition écologique/énergétique et citoyenne" -Mettre en lien avec l'action 40 "Mise en application concrète de l'EIT / faire émerger et développer des projets d'EIT sur le territoire"
--	---	--

Indicateur de suivi

INDICATEURS PCAET/CIT'ERGIE :

- Indicateur alternatif à la part modale TC (à définir par la collectivité et son conseiller le cas échéant)
- Nombre de kilomètres de pistes cyclables aménagées (km)
- Nombre de bornes de recharge électrique installées (nbr)
- Nombre de bornes de recharge hydrogène installées (nbr)
- Nombre d'aire de covoiturage installées (nbr)

INDICATEUR SPECIFIQUE DE L'EES : Proposition d'indicateur complémentaire :

-Évolution de la part des EnR électrique dans les consommations du territoire



AXE 4 - ENR&R



Objectifs

OBJECTIFS FIXES PAR LA CASE D'ICI 2030

- Energie et GES – (2030 par rapport à 2015) : 43% des besoins énergétiques couverts par les ENR&R
- Géothermie : 1500 installations dans l'habitat individuel
- Éolien : 5 éoliennes terrestres
- Solaire PV : 150 installations sur grandes toitures ; 30 ha d'ombrières sur parkings (publics et privés) ; 100 ha de parc solaire au sol
- Méthanisation : 1 unité territoriale en injection et de petites unités de méthanisation entre 5 et 125 kW

OBJECTIFS REGIONAUX

Objectif 2 : Lutter contre le changement climatique

Objectif 51 : Économiser l'énergie grâce à la sobriété et l'efficacité énergétique

Objectif 52 : Augmenter la part des énergies renouvelables dans les consommations énergétiques de la Normandie

Objectif 70 : Produire et stocker de l'énergie à partir de sources renouvelables, et développer des réseaux adaptés

OBJECTIF(S) NATIONAL(S) (SNBC ET/OU PREPA)

SNBC OBJECTIF 2050 :

Décarboner complètement l'énergie



Fiche action n°19 : Accompagner les acteurs du territoire dans le développement de projet EnR&R

Contexte et enjeux

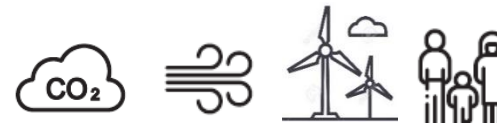
Accompagner les acteurs du territoire dans le développement de projets EnR&R rentre pleinement dans le PCAET.

Les enjeux liés au développement d'EnR&R : gagner en autonomie énergétique et de réduire les émissions de GES de la collectivité.

Actions déjà engagées :

La CASE a réalisé en 2015/2016 un schéma directeur ENR, disposant d'une analyse détaillée des productions, et des gisements potentiels (bruts et nets) – avec une déclinaison par type d'ENR. Développer la filière biomasse et méthanisation est un objectif de la collectivité. La CASE, sur financement propre, a mis en place une aide financière forfaitaire pour les particuliers afin d'inciter au raccordement au réseau de chaleur (1500€).

Type d'action



Secteurs d'activités concernés



Référentiel Cit'ergie

Domaine 3 – Approvisionnement énergie, eau, assainissement

- Mesure 3.1.2 « Inciter à la réduction des consommations et à l'achat d'électricité verte avec les fournisseurs et syndicats d'énergie »

Domaine 6 – Coopération, communication

- Mesure 6.1.2 « Renforcer la coopération au sein de l'intercommunalité »
- Mesure 6.3.1 « Favoriser les activités économiques durables »



Déclinaison opérationnelle

N°	Étapes de mise en œuvre	Responsable de l'action	Moyens humains (en ETP)	Partenaires	Budget	Financements	Facilité de mise en œuvre	Planning prévisionnel de réalisation					
								2021	2022	2023	2024	2025	2026
1	Soutien à l'émergence de projets citoyens et participatifs en particulier sur du patrimoine public	Transitions	0,3 ETP	SIEGE27, Communes, West Energies	Temps à passer			x	x	x	x	x	x
2	Information et sensibilisation des communes notamment via la mission de Conseil en Energie Partagé	Transitions	0,3 ETP	Communes, ATMO, ANBDD	Temps à passer			x	x	x	x	x	x
3	Sensibilisation et incitation des entreprises par l'insertion de clauses d'aménagement	Transitions											
4	Abonder les aides financières en faveur des projets économe en énergie												

Incidence environnementale



Point de vigilance :

*Ne pas favoriser le développement des EnR&R au détriment des continuités écologiques, de la biodiversité ou des zones de protection/ d'inventaire de la biodiversité (Natura 2000, ZNIEFF, ...)
 *Le développement des EnR&R ne doit pas se faire au détriment de la qualité de la ressource forestière
 *Le développement des EnR&R ne doit pas se faire en contradiction avec les codes paysagers du territoire

Recommandations de l'EES :

-Rendre les projets acceptables en organisant des concertations citoyennes
 -Mettre en lien avec l'action 26 "Faire émerger des projets innovants en faveur de la transition écologique/énergétique et citoyenne"
 -Mettre en lien avec l'action 40 "Mise en application concrète de l'EIT / faire émerger et développer des projets d'EIT sur le territoire"

Indicateur de suivi

INDICATEURS PCAET/CIT'ERGIE :

- Production d'électricité renouvelable et de chaleur/froid renouvelable sur le territoire (MWH)
- Nombre de projets citoyens de production d'ENR sur le territoire

INDICATEUR SPECIFIQUE DE L'EES : Proposition d'indicateur complémentaire :

-Évolution de la part des EnR électrique dans les consommations du territoire



Fiche action n°20 : Inciter au développement et au classement des réseaux de chaleur EnR, favoriser les conditions du raccordement

Contexte et enjeux

Les réseaux de chaleur constituent un moyen de mobiliser massivement des sources de chaleur renouvelable tel que le bois ou la méthanisation. Développer et classer les réseaux de chaleur EnR rentre pleinement dans le cadre du PCAET.

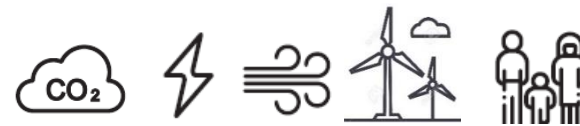
Les enjeux liés à l'action :

- Réduire les émissions de GES de la collectivité,
- Mobiliser des sources d'énergie locales et territoriales,
- Contribuer à l'économie locale.

Actions déjà engagées :

- Le réseau de chaleur de Louviers a été mis en service en 2015, d'une puissance de 5250 kW et 2000 équivalents logements. Il alimente 22 équipements publics et 900 logements. La chaufferie bois couvrira 75% des besoins en énergie du réseau de chaleur. Il existe de même une aide financière forfaitaire mise en place par la CASE pour les particuliers afin d'inciter au raccordement au réseau de chaleur (1500€).
- la CASE a décidé de mettre en place une aide financière pour les particuliers qui souhaitent se raccorder au réseau de Louviers (gestion par la ville).
- Le réseau de chaleur au biogaz de Gaillon : mise en place d'un partenariat pour implanter une unité de méthanisation, qui, en plus de générer de l'énergie électrique, alimente un réseau de chaleur. L'énergie thermique alimente un réseau de chaleur permettant de couvrir 87% des besoins en chaleur du Centre Aquatique Aquaval et du collège Georges d'Amboise.

Type d'action



Secteurs d'activités concernés

Référentiel Cit'ergie

Domaine 1 – Planification territoriale

- Mesure 1.2.1 « Mettre en place un schéma directeur des énergies et des réseaux de chaleur »



Déclinaison opérationnelle

N°	Étapes de mise en œuvre	Responsable de l'action	Moyens humains (en ETP)	Partenaires	Budget	Financements	Facilité de mise en œuvre	Planning prévisionnel de réalisation					
								2021	2022	2023	2024	2025	2026
1	Inciter au développement et au classement des réseaux de chaleur EnR, favoriser les conditions du raccordement	Transitions	0,1 ETP	Communes/déléguataire	Temps à passer				X	X	X	X	X

Incidence environnementale



Point de vigilance :

- *Les travaux nécessaires pourraient occasionner des dégradations sur les ressources naturelles (notamment l'eau) et ponctuellement sur la qualité de vie (polluants atmosphériques)
- *Les aménagements générés par le développement des réseaux peuvent nuire aux continuités écologiques et à la biodiversité
- *Vigilance quant à la gestion des déchets issus des chantiers
- *Vigilance quant à la résilience des réseaux face aux différents risques naturels et technologiques

Recommandations de l'EES :

- Articuler le classement du réseau avec les documents de planification (lien avec action 8 "Urbanisme résilient : Intégrer les enjeux air climat énergie dans le PLUiH")
- Lors des travaux, rechercher l'optimisation avec les autres réseaux (voiries, assainissements ...) pour réduire l'impact sur les activités humaines et les espaces naturels.

Indicateur de suivi

INDICATEURS PCAET/CIT'ERGIE :

- Taux d'énergie renouvelable et de récupération (EnR&R) des réseaux de chaleur sur le territoire (en %)
- Taux de couverture des besoins de chaleur du territoire (résidentiel et tertiaire) par les réseaux de chaleur EnR&R (en %)
- Production de chaleur/froid renouvelable (MWH)
- Taux de production d'énergie renouvelable pour la chaleur et le rafraichissement sur le territoire (en %)

INDICATEUR SPECIFIQUE DE L'EES : Néant



Fiche action n°21 : Développer le grand éolien

Contexte et enjeux

L'énergie éolienne est une source d'énergie renouvelable et intermittente. Développer les énergies renouvelables et notamment le grand éolien constitue un objectif du PCAET.

Les enjeux liés au développement du parc éolien sont de gagner en autonomie énergétique et de réduire les émissions de GES sur le territoire de la collectivité. Le grand éolien n'est pas encore développé sur le territoire. La CASE est un territoire rural, mais avec de nombreuses contraintes au développement de ce type d'ENR. Seule une petite partie du territoire dispose d'un potentiel éolien.

La CASE n'a pas encore mené d'action concernant ce secteur mais a pour objectif l'installation de 5 éoliennes terrestres d'ici 2030.

Type d'action



Secteurs d'activités concernés



Référentiel Cit'ergie

- Domaine 3 – Approvisionnement énergie, eau, assainissement
- Mesure 3.2.3 « Augmenter la production d'électricité issue d'énergies renouvelables sur le territoire »



Déclinaison opérationnelle

N°	Étapes de mise en œuvre	Responsable de l'action	Moyens humains (en ETP)	Partenaires	Budget	Financements	Facilité de mise en œuvre	Planning prévisionnel de réalisation					
								2021	2022	2023	2024	2025	2026
1	Développer le grand éolien	Transitions	0,5	SIEGE27				X	X	X	X	X	X

Incidence environnementale

					Point de vigilance :	Recommandations de l'EES :
					<p>Le développement des EnR ne doit pas se faire en contradiction avec les codes paysagers du territoire, ni engendrer un changement d'affectation des sols qui se ferait au détriment de l'activité agricole ou des milieux naturels.</p> <p>*Sur la gestion des déchets de travaux et sur la provenance des matériaux utilisés</p> <p>*Ne pas développer l'éolien au détriment des continuités écologiques, de la biodiversité ou des zones de protection/ d'inventaire de la biodiversité (Natura 2000, ZNIEFF, ...). Prévoir des mesures ERC si les projets sont réalisés sur des zones naturelles et/ou s'ils ont un impact négatif sur des espèces protégées.</p> <p>*Sur la localisation des éventuelles constructions d'infrastructure au sol sur des zones à risques (mouvements de terrain, inondations)</p>	<p>-Éviter au mieux les incidences négatives sur les milieux naturels et la qualité de vie humaine (nuisance sonore et visuelle) en engageant une réflexion sur la localisation des projets, et en réalisant systématiquement une étude d'impact dans le cadre d'un projet ;</p> <p>-Rendre les projets acceptables en organisant des concertations citoyennes</p> <p>-Si un impact est identifié alors définir des mesures R/C</p> <p>-Associer les différentes Directions, pour apporter un regard sur l'impact des aménagements sur la biodiversité, les habitats naturels et sur leurs apports à la transition énergétique et écologique du territoire</p>

Indicateur de suivi

INDICATEURS PCAET/CIT'ERGIE :

- Nombre d'éoliennes en fonctionnement sur le territoire (Nbre)
- Évolution de la puissance éolien installée sur le territoire
- Production d'électricité renouvelable issu de l'éolien (MWH)

INDICATEUR SPECIFIQUE DE L'EES : Néant



Fiche action n°22 : Développer la filière biomasse

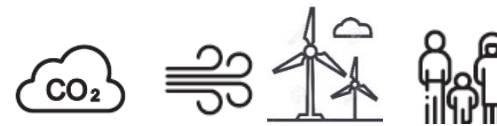
Contexte et enjeux

La biomasse apparaît comme un des principaux atouts de la collectivité dans le développement des ENR sur la CASE. Effectivement, la biomasse est la principale source de production d'ENR en 2015 avec 589 GWh produits et l'objectif de la CASE dans ce domaine est d'augmenter de 23% d'ici 2030, par rapport à 2015.

Pour cela, la collectivité pourra s'appuyer sur le développement de l'utilisation du bois énergie par les ménages, mais également par l'installation de chaufferies biomasses collectives afin d'atteindre ses objectifs.

À titre d'exemple, la chaufferie bois couvrira 75% des besoins en énergie du réseau de chaleur de Louviers mis en place en 2015.

Type d'action



Secteurs d'activités concernés



Référentiel Cit'ergie






- Domaine 3 – Approvisionnement énergie, eau, assainissement
- Mesure 3.2.2 « Augmenter l'utilisation des énergies renouvelables pour la chaleur et le rafraîchissement »



Déclinaison opérationnelle

N°	Étapes de mise en œuvre	Responsable de l'action	Moyens humains (en ETP)	Partenaires	Budget	Financements	Facilité de mise en œuvre	Planning prévisionnel de réalisation					
								2021	2022	2023	2024	2025	2026
1	Développer la filière biomasse	Transitions	0,3 ETP		Temps à passer				x	x	x	x	x

Incidence environnementale

    	Point de vigilance : <ul style="list-style-type: none"> *L'exploitation forestière sur le territoire ne doit pas nuire à la biodiversité et aux continuités écologiques *L'exploitation forestière ne doit pas nuire à la pérennité de la ressource forestière sur le territoire *L'arbre et la forêt améliore la résilience du territoire, la surexploitation forestière ne doit pas aller en contradiction avec l'adaptation au changement climatique de la collectivité *L'exploitation forestière ne doit pas entraîner un changement d'affectation des sols pour ne pas diminuer la capacité de séquestration du territoire *Sur les installations mises en place et leur efficacité énergétique (éviter les émissions particules fines avec des filtres à particules par exemple) *Sur les éventuels incidences négatives si l'approvisionnement du bois-énergie se fait à l'extérieur du territoire 	Recommandations de l'EES : <ul style="list-style-type: none"> -Éviter d'externaliser les incidences négatives en privilégiant le bois local tout en préservant l'équilibre de la ressource sur le territoire -Si la production de bois est extérieure au territoire, alors favoriser le bois certifié durable, et le bois issu de forêts gérées durablement -Étudier les impacts potentiels sur la biodiversité si l'approvisionnement se fait sur le territoire. -Mettre en lien avec le travail mené autour de la Charte Forestière
---	---	--

Indicateur de suivi

INDICATEURS PCAET/CIT'ERGIE :

- Nombre d'installation biomasse en fonctionnement sur le territoire par type (Nbre)
- Évolution de la puissance biomasse installée sur le territoire
- Production de chaleur/froid renouvelable issue de la filière biomasse (MWH)

INDICATEUR SPECIFIQUE DE L'EES : Proposition d'indicateur complémentaire :

- Part de bois certifié durable pour l'approvisionnement des chaufferies et des réseaux de chaleur



Fiche action n°23 : Développer la filière photovoltaïque

Contexte et enjeux

La filière photovoltaïque produit de l'énergie électrique à partir du rayonnement solaire, c'est une énergie renouvelable et intermittente.

Les enjeux liés au développement de la filière photovoltaïque sont d'augmenter l'autonomie énergétique, de réduire les émissions de GES et d'améliorer la qualité de l'air. La CASE se situe dans une zone rurale, il y a donc possibilité de faire un parc solaire au sol.

La production actuelle d'électricité photovoltaïque sur le territoire est de 915 MWh/an avec une puissance de 953 kWc, soit 13,9 Wc/hab.

Actions déjà engagées :

Sur le territoire, Val-de-Reuil présente la plus grande surface installée, avec près de 409 kWc pour 21 installations, suivie d'Igoville avec environ 96 kWc pour 8 installations. Une centrale photovoltaïque de 130 kWc est installée en toiture du bâtiment de logistique HQE de la société A.T.A, situé à Val-de-Reuil.

L'objectif d'ici 2030 est de mettre en place 150 installations sur grandes toitures, 30 ha d'ombrières sur parkings (publics et privés) et 100 ha de parc solaire au sol.

Type d'action



Secteurs d'activités concernés



Référentiel Cit'ergie

- Domaine 3 – Approvisionnement énergie, eau, assainissement
- Mesure 3.2.3 « Augmenter la production d'électricité issue d'énergies renouvelables sur le territoire »



Déclinaison opérationnelle

N°	Étapes de mise en œuvre	Responsable de l'action	Moyens humains (en ETP)	Partenaires	Budget	Financements	Facilité de mise en œuvre	Planning prévisionnel de réalisation						
								2021	2022	2023	2024	2025	2026	
1	Identification des zones favorables pour des projets au sol et sur bâtiments	Transitions/ Aménagement	0,2 ETP	Communes/Cynergie/ SIEGE27/ développeurs	15 000 €			x						
2	Évolution des documents d'urbanisme pour faciliter l'émergence de projets	Transitions/ Aménagement	0,2 ETP	Communes/Cynergie/ SIEGE27/ développeurs	Temps à passer			x	x	x	x	x	x	x

Incidence environnementale

Point de vigilance :

Le développement des EnR ne doit pas se faire en contradiction avec les codes paysagers du territoire, ni engendrer un changement d'affectation des sols qui se ferait au détriment de l'activité agricole ou des milieux naturels.

*Sur la gestion des déchets de travaux et sur la provenance des matériaux utilisés

*Ne pas développer le solaire au sol au détriment des continuités écologiques, de la biodiversité ou des zones de protection/ d'inventaire de la biodiversité (Natura 2000, ZNIEFF, ...). Prévoir des mesures ERC si les projets sont réalisés sur des zones naturelles et/ou s'ils ont un impact négatif sur des espèces protégées.

*Sur la localisation des éventuelles constructions d'infrastructure au sol sur des zones à risques (mouvements de terrain, inondations)

Recommandations de l'EES :

-Éviter au mieux les incidences négatives sur les milieux naturels et la qualité de vie humaine en engageant une réflexion sur la localisation des projets, et en réalisant systématiquement une étude d'impact dans le cadre d'un projet ;

-Favoriser les installations solaires sur les toitures,

-Éviter les installations solaires sur les terres agricoles (selon la valeur agronomique des sols)

-Si un impact est identifié alors définir des mesures R/C

-Associer les différentes Directions, pour apporter un regard sur l'impact des aménagements sur la biodiversité, les habitats naturels et sur leurs apports à la transition énergétique et écologique du territoire

Indicateur de suivi

INDICATEURS PCAET/CIT'ERGIE :

- Nombre d'installation PV en fonctionnement sur le territoire (Nbre)
- Surface PV en fonctionnement sur le territoire (m2)
- Puissance photovoltaïque installée sur le territoire (Wc/hab)
- Production d'électricité renouvelable issue du PV (MWh)

INDICATEUR SPECIFIQUE DE L'EES : Proposition d'indicateur complémentaire :

- Puissance solaire installée sur le territoire (Wc)
- Production d'énergie solaire sur le territoire (MWh)



Fiche action n°24 : Développer la filière Méthanisation

Contexte et enjeux

La méthanisation permet de produire de l'énergie thermique et électrique en utilisant des déchets organiques fermentescibles. La méthanisation apparaît comme une opportunité pour atteindre les objectifs fixés aux niveaux national et régional. La production de biogaz s'élevait, en 2015, à 8,6 GWh et les objectifs de la CASE dans ce domaine sont une augmentation de 130% d'ici 2030, par rapport à 2015.

Pour cela la collectivité devra s'appuyer sur les acteurs du monde agricole pour le développement d'unités de petite taille, mais également en mettant en place de plus grosses unités en injection sur le territoire.

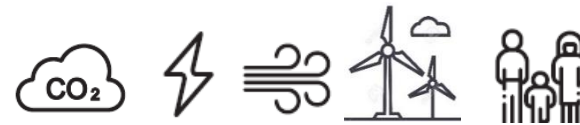
Actions déjà engagées :

- Existence du réseau de chaleur méthanisation de Gaillon depuis 2013.

L'énergie thermique alimente un réseau de chaleur permettant de couvrir 87% des besoins en chaleur du Centre Aquatique Aquaval et du collège Georges d'Amboise.

La Communauté de Communes Eure-Madrie-Seine a initié ce projet en 2010. Il s'inscrit dans le cadre de l'extension de la station d'épuration d'Aubevoye qui doublait sa capacité de traitement et qui a trouvé un débouché pour ses boues via l'unité de méthanisation.

Type d'action



Secteurs d'activités concernés



Référentiel Cit'ergie

Domaine 3 – Approvisionnement énergie, eau, assainissement

- Mesure 3.2.2 « Augmenter l'utilisation des énergies renouvelables pour la chaleur et le rafraîchissement »



Déclinaison opérationnelle

N°	Étapes de mise en œuvre	Responsable de l'action	Moyens humains (en ETP)	Partenaires	Budget	Financements	Facilité de mise en œuvre	Planning prévisionnel de réalisation					
								2021	2022	2023	2024	2025	2026
1	Réalisation d'une unité de méthanisation territoriale	Transitions/ Eau & Assainissement/ Propreté	0,3	Porteur de projet, DREAL, DDT	Temps à passer	ADEME		x	x	x	x		
2	Inciter à l'émergence de petites unités agricoles	Transitions	0,2	DREAL, DDT	Temps à passer	ADEME			x	x			

Incidence environnementale

	Point de vigilance : L'implantation des installations doit éviter au maximum d'impacter le milieu naturel (zones humides, zones de protection ou couloirs écologiques) pour ne pas nuire à la biodiversité. Prévoir des mesures ERC (éviter, compenser et réduire) si l'installation est réalisée sur une zone naturelle. *Sur l'origine de la biomasse alimentant le méthaniseur (ne pas accroître l'exploitation forestière ou agricole dans le seul but d'alimenter des méthaniseurs par exemple) *Sur la localisation des éventuelles constructions d'infrastructure sur des zones à risques (mouvements de terrain, inondations) *Nuisances olfactives potentielles dans les zones proches des installations	Recommandations de l'EES : -Éviter au mieux les incidences négatives sur les milieux naturels et la qualité de vie humaine (impact sur la qualité de l'air et les odeurs) en engageant une réflexion sur la localisation des projets, et en réalisant systématiquement une étude d'impact dans le cadre d'un projet ; -Limiter les nuisances et les conflits d'usage (concertation avec les riverains) -Si un impact est identifié alors définir des mesures R/C -Associer les différentes Directions, pour apporter un regard sur l'impact des aménagements sur la biodiversité, les habitats naturels et sur leurs apports à la transition énergétique et écologique du territoire -Valoriser des déchets organiques locaux (pour limiter les transports pour alimenter le(s) méthaniseur(s))
--	--	---

Indicateur de suivi

INDICATEURS PCAET/CIT'ERGIE :

- Nombre d'installation de méthanisation cogénération en fonctionnement sur le territoire (Nbre)
- Évolution de la puissance électrique des installations de méthanisation cogénération installées sur le territoire
- Production d'électricité des installations de méthanisation cogénération sur le territoire (MWH)
- Évolution de la puissance thermique des installations de méthanisation cogénération installées sur le territoire
- Production de chaleur des installations de méthanisation cogénération sur le territoire (MWH)
- Nombre d'installation de méthanisation injection en fonctionnement sur le territoire (Nbre)
- Évolution de la puissance des installations de méthanisation injection installées sur le territoire
- Production de biogaz des installations de méthanisation injection sur le territoire (Nm3 et MWH)

INDICATEUR SPECIFIQUE DE L'EES : Néant



AXE 5 - Sobriété et efficacité énergétique



Objectifs

OBJECTIFS FIXES PAR LA CASE D'ICI 2030

- Energie et GES – (2030 par rapport à 2015) : Résidentiel : -27% de consommations énergétiques et -71% d'émissions de CO2
- Air - (2030 par rapport à 2005) : -77% de SO2, -57% de PM2.5
- Séquestration carbone – (2050) : Optimiser la séquestration carbone pour atteindre la neutralité carbone en 2050

OBJECTIF(S) NATIONAUX (SNBC ET/OU PREPA)

SNBC OBJECTIF 2030 :

- Résidentiel : baisse de l'empreinte carbone (baisse des émissions de GES) de 49%
- Séquestration : maximiser les puits de carbone a l'horizon 2050

PREPA OBJECTIF 2030 :

- Baisse des émissions de dioxyde de soufre (SO2) de 77%
- baisse des émissions de particules fines (PM2.5) de 57%

OBJECTIFS REGIONAUX

- Objectif 41 : améliorer le confort et la qualité environnementale des logements.
- Objectif 46 : limiter l'impact de l'urbanisation et des aménagements sur la biodiversité et les espaces naturels
- Objectif 51 : économiser l'énergie grâce à la sobriété et l'efficacité énergétique



Fiche action n°25 : Aider à la structuration de filières locales d'éco matériaux et de réutilisation des matériaux

Contexte et enjeux

Les éco matériaux sont des matériaux de construction qui répondent aux critères techniques normalement exigés pour les constructions. Ils sont principalement issus de la biomasse d'origine végétale ou animale, et présentent des critères sociaux et environnementaux valorisables, comme une séquestration carbone durable, le recyclage, la renouvelabilité ... La réutilisation des matériaux est un procédé qui permet de limiter l'impact de la construction des matériaux.

La rénovation énergétique des logements est un enjeu pour le territoire de la CASE, ainsi la structuration d'une filière locale éco matériaux et de réutilisation des matériaux présentera des avantages sociaux tels que la relocalisation des savoir-faire et des emplois, mais également environnementale grâce à l'accroissement d'un stock de carbone durable, et à la diminution de l'impact lié à la fabrication des matériaux "traditionnels".

Type d'action



Secteurs d'activités concernés



Référentiel Cit'ergie

Domaine 1 - Planification territoriale

- Mesure 1.3.2 Transcrire les enjeux climat-air-énergie et de préservation des ressources naturelles dans les opérations d'aménagement

Domaine 6 – Coopération et Communication

- Mesure 6.2.1 Coopérer avec les acteurs professionnels du bâtiment et de l'immobilier



Déclinaison opérationnelle

N°	Étapes de mise en œuvre	Responsable de l'action	Moyens humains (en ETP)	Partenaires	Budget	Financements	Facilité de mise en œuvre	Planning prévisionnel de réalisation						
								2021	2022	2023	2024	2025	2026	
1	Inciter techniquement et financièrement le grand public et les bailleurs à l'utilisation d'éco matériaux + les communes	Habitat (Pôle rénovation et habitat public) / Transitions	0,5	ARPE/CAUE27/UHS/Constructeurs/Maisons Paysannes/en treprises/Distributeurs	Invest : 50 000 € à 100 000 € par an (?) Fonctionnement : 18 000 €/an	Subventions conditionnées à l'utilisation d'éco-matériaux pour la construction neuve et la rénovation	Lignes de crédit déjà prévues Moyens humains déjà disponibles	/	5 dossiers Prime accession 20 nouveaux logements sociaux réhabilitation de 5 logements	10 dossiers Prime accession 50 nouveaux logements sociaux réhabilitation de 10 logements	10 dossiers Prime accession 50 nouveaux logements sociaux réhabilitation de 20 logements	10 dossiers Prime accession 50 nouveaux logements sociaux réhabilitation de 20 logements	10 dossiers Prime accession 50 nouveaux logements sociaux réhabilitation de 20 logements	10 dossiers Prime accession 50 nouveaux logements sociaux réhabilitation de 20 logements
2	Accompagner les professionnels dans leur changement de pratique	Habitat (Pôle rénovation)	0,2	ARPE/Région /CAPEB/FFB	Fonctionnement : 9 000 €/an	Animation réseau professionnels	Moyens humains déjà disponibles	2 professionnels accompagnés	2 professionnels accompagnés	3 professionnels accompagnés	4 professionnels accompagnés	5 professionnels accompagnés	6 professionnels accompagnés	
3	Développer les filières de réemploi des matériaux pour un nouvel usage local	Transitions	0,1	ABRI / Club du réemploi / MATERRIO / Democles	Partenariat 100 000 euros	ADEME			X	X	X	X	X	X
4	Création d'une ressourcerie matériaux de construction Mise en place de la REP	Propreté	0,1	ABRI	Fonctionnement 100 000 euros / Invest : 40 000 euros	ADEME			X	X	X	X	X	X
5	Améliorer les pratiques, de l'Agglo et des communes membres, de démolition/construction en favorisant le réemploi, recyclage, et utilisation de matériaux de réemploi, issus du recyclage et éco-matériaux	Transitions	0,1	ABRI/MATERRIO/ARPE/Club du réemploi/ Democles		ADEME	X	X	X	X	X	X	X	X
6	Développer les filières de matériaux bio-sourcés sur le territoire	Transitions	0,1	ARPE/URCOFOR/Chambre d'Agriculture	Partenariat 40 000 euros				X	X				



Incidence environnementale



Point de vigilance :

- * Attention à la provenance des matériaux
- * L'extraction des matériaux ne doit pas se faire au détriment des continuités écologiques et de la biodiversité

Recommandations de l'EES :

- Intégrer une clause d'achat durable des écomatériaux
- Faire le lien avec l'action charte forestière...
- Veiller à un développement sain de la filière, pour ne pas venir concurrencer les filières existantes, notamment alimentaires

Indicateur de suivi

INDICATEURS PCAET/CIT'ERGIE :

- Nombre d'accompagnements de professionnel réalisés (nbr)
- Part de rénovation réalisée (ou accompagnée) incluant des biomatériaux (%)

INDICATEUR SPECIFIQUE DE L'EES : Néant



Fiche action n°26 : Faire émerger des projets innovants en faveur de la transition écologique/énergétique et citoyenne

Contexte et enjeux

La transition énergétique du territoire devra passer par une rénovation énergétique importante du parc de logements de la CASE, le secteur résidentiel étant un des secteurs les plus consommateurs d'énergie et les plus émetteurs de GES.

- La rénovation énergétique est un défi d'une grande ampleur qui nécessite l'appropriation par les habitants pour enclencher une dynamique vertueuse
- Le changement climatique implique un changement dans le paradigme de rénovation qui doit maintenant intégrer le confort d'été

Les enjeux pour la collectivité sont :

- D'accompagner les projets citoyens et les projets d'auto-réhabilitation
- De montrer l'exemple en engageant des actions pilotes sur différents thèmes

Type d'action



Secteurs d'activités concernés



Référentiel Cit'ergie

Domaine 1 - Planification territoriale






- Mesure 6.2.1 Coopérer avec les acteurs professionnels du bâtiment et de l'immobilier
- Mesure 6.3.3 Contribuer à l'innovation et l'excellence sur la thématique climat-air-énergie



Déclinaison opérationnelle

N°	Étapes de mise en œuvre	Responsable de l'action	Moyens humains (en ETP)	Partenaires	Budget	Financements	Facilité de mise en œuvre	Planning prévisionnel de réalisation					
								2021	2022	2023	2024	2025	2026
1	Inciter à l'auto-réhabilitation accompagnée : - animation de partenariats artisans/porteurs de projets - favoriser les chantiers écologiques / participatifs	Habitat (pôle rénovation)	0,2	ARPE/RENO'ACC	Fonctionnement : 7 000 €/an		Moyens humains déjà disponibles	2 ménages accompagnés /an	5/an	10/an	10/an	10/an	10/an
2	Favoriser l'émergence de projets d'Habitat participatif et écolieux : Ø Formation Habiter autrement à destination des élus et du grand public Ø Mise en place d'un dispositif d'accompagnement	Habitat (responsable)	0,1	Association habitat Participatif/PUCA sobriété foncière/CAUE27	Fonctionnement : 20 000 €/an	Cabinet spécialisé venant en appui pour animer/aider les porteurs de projet	Prestation nouvelle à budgéter (non voté)	/	/	1 projet accompagné /an	1 projet accompagné /an	1 projet accompagné /an	1 projet accompagné /an
3	Favoriser l'émergence d'opérations pilotes / exemplaires par le biais du fonds d'innovation (QA)/Adaptation/Confort d'été/Végétalisation/Ecomatériaux /résilience et adaptation au changement climatique/modes d'habiter innovants /espaces partagés...)	Habitat (responsable et habitat public) / Aménagement / et Transition ?	0,1	Promoteurs/aménageurs/constructeurs / ordre des architectes/CAUE 27/ADEME/Maison de l'Architecture	Investissement : 50 000 € à 100 000 € par an (?)	Appel à projets	Action nouvelle à budgéter (non voté)	/	/	1 projet aidé /an	1 projet aidé /an	1 projet aidé /an	1 projet aidé /an

Incidence environnementale

    	Point de vigilance : Néant	Recommandations de l'EES : Néant
--	--------------------------------------	--

Indicateur de suivi

INDICATEURS PCAET/CIT'ERGIE :

- Nombre d'accompagnement réalisé
- Économie d'énergie réalisée (GwH)
- Réduction des émissions de GES du secteur résidentiel (TCO2e)
- Nombre de dossiers aidés financièrement par l'Agglo

INDICATEUR SPECIFIQUE DE L'EES : Néant



Fiche action n°27 : Massifier la rénovation énergétique de l'habitat

Contexte et enjeux

Le secteur résidentiel représente une part importante des consommations d'énergie (15%), des émissions de GES (12%) et de polluants atmosphériques sur le territoire (22% des émissions de SO₂ et 35% des émissions de PM_{2.5}). Le secteur résidentiel apparaît ainsi comme un secteur stratégique pour que le territoire puisse atteindre les objectifs fixés par le SRADDET, la SNBC et le PREPA.

Un des principaux leviers d'action pour l'atteinte des différents objectifs réside dans la rénovation énergétique des logements. La collectivité doit ainsi être capable d'accompagner la rénovation d'un grand nombre de logements pour s'assurer de l'atteinte des différents objectifs.

Les Objectifs opérationnels d'ici 2030 sont :

- Ne plus avoir de logements sociaux en dessous d'une étiquette énergétique D d'ici 2030
- Pour le logement Individuel : rénover 50% des logements individuels d'ici 2030 (soit 933 logements à rénover par an dont à terme 250 par an accompagnés par la CASE soit 2 x plus qu'en 2020). Ce qui permettra de doubler le nombre d'accompagnements à la rénovation de l'habitat d'ici 2030
- Accompagner à terme 6 à 10 ménages par an en auto-réhabilitation (cf fiche 26.1).
- Pour le collectif privé : Rénover 65 immeubles collectifs par an d'ici 2030 (25% des bâtiments collectifs), dont à terme 5 par an accompagnés par la CASE pour passer en phase travaux

Actions déjà engagées :

- La CASE est dotée d'un PLUi-H, intégrant des actions ciblées sur la rénovation énergétique
- Elle a signé une convention OPAH depuis 2020 et pour 5 ans qui fixe des objectifs chiffrés de rénovation, et une convention OPAH-RU à venir sur Louviers
- La collectivité fait vivre le dispositif d'aide et de subvention de la Région
- Elle accompagne les communes pour résorber l'habitat indigne
- Et dispose d'un dispositif propre à sa collectivité (aides complémentaires à celles de l'ANAH, Fonds façades, Prime accession dans l'ancien)

Type d'action



Secteurs d'activités concernés



Référentiel Cit'ergie

Domaine 1 - Planification territoriale

- Mesure 1.2.4 Planifier la rénovation des bâtiments résidentiels et tertiaires et la construction durable sur le territoire

Domaine 6 – Coopération et Communication

- Mesure 6.2.3 Accompagner les particuliers pour la rénovation et la construction durable de leur logement (habitat individuel et collectif)



Déclinaison opérationnelle

N°	Étapes de mise en œuvre	Responsable de l'action	Moyens humains (en ETP)	Partenaires	Budget	Financements	Facilité de mise en œuvre	Planning prévisionnel de réalisation					
								2021	2022	2023	2024	2025	2026
1	Soutenir et accompagner la rénovation durable de l'habitat social : Ecoconditionnalité des aides selon différents critères (performance énergétique, qualité architecturale, matériaux utilisés, résilience et adaptation au changement climatique)	Habitat (habitat public)	0,25	Bailleurs sociaux du territoire / UHS	Investissement : 200 000 €/an Fonctionnement : 9 000 €/an	Subventions	Lignes de crédit déjà prévues Moyens humains déjà disponibles	100 logements/an	100 logements/an	100 logements/an	100 logements/an	100 logements/an	100 logements/an
2	Lutter contre la précarité énergétique / Changement de pratiques au sein du logement : écogestes - sensibilisation aux économies d'énergie (animation Espace Info Energie et suivi actions partenaires). Expérimentation PIMMS sur 3 communes / prestation SOLIHA ponctuelle auprès des locataires des bailleurs sociaux + sensibilisation acteurs sociaux/jeunes	PIMMS / SOLIHA / Habitat (pôle rénovation)	0,5	Habitat (pôle rénovation)	Fonctionnement (si à terme embauche d'une personne ayant un rôle de conseil et sensibilisation EIE) : 19 000 €	Animation Espace Info Energie et suivi actions des partenaires	Action nouvelle à budgéter (non voté)	3 communes / an pour le PIMMS et 2 interventions/an pour SOLIHA ?	3 communes / an pour le PIMMS et 2 interventions/an pour SOLIHA ?	3 communes / an pour le PIMMS et 2 interventions/an pour SOLIHA ?	3 communes / an pour le PIMMS et 2 interventions/an pour SOLIHA ?	3 communes / an pour le PIMMS et 2 interventions/an pour SOLIHA ?	3 communes / an pour le PIMMS et 2 interventions/an pour SOLIHA ?
3	Intensifier la rénovation thermique de l'habitat privé : Ø Financer et accompagner la rénovation thermique des copropriétés Ø Financer et accompagner la rénovation thermique des logements individuels Ø Accompagner à la substitution des énergies polluantes par des énergies ENR (dont bois énergie, avec un enjeu sur la qualité de l'air)	Habitat (pôle rénovation)	8	Habitat (pôle rénovation)	Fonctionnement : 310 000 € (si on passe de 4 à 8 conseillers rénovation)	Conseil aux particuliers	Action nouvelle à budgéter (non voté)	120 logements individuels et 1 immeuble collectif rénovés aidés par l'Agglo	150 logements rénovés individuels et 2 immeubles collectifs rénovés aidés par l'Agglo	175 logements individuels et 3 immeubles collectifs rénovés aidés par l'Agglo	200 logements individuels et 4 immeubles collectifs rénovés aidés par l'Agglo	225 logements individuels rénovés aidés par l'Agglo	250 logements individuels et 5 immeubles collectifs rénovés aidés par l'Agglo



Incidence environnementale



Point de vigilance :

*Faire attention à l'origine des matériaux utilisés, s'orienter de préférence vers des matériaux à faible impact (biosourcés) et à forte efficacité énergétique

*Vigilance quant à la gestion des déchets issus des chantiers de rénovation

Recommandations de l'EES :

-Inciter à aller plus loin que la rénovation classique, en intégrant le critère de rénovation BBC

-Orienter les choix vers des matériaux biosourcés dans le cadre des travaux de rénovation

-Associer les Directions, pour apporter un regard sur la performance énergétique et écologique

Indicateur de suivi

INDICATEURS PCAET/CIT'ERGIE :

- Émissions de gaz à effet de serre du secteur résidentiel (tCO₂e)
- Consommation énergétique du secteur résidentiel (GWh)
- Nombre de dossiers MaprimeRénov (ex CITE)
- Nombre de dossiers aidés par l'ANAH/Région sur le territoire (nbr/an)
- Suivi des émissions de polluants atmosphériques du secteur (tonnes/an)
- Nombre d'heures de consultations et de conseils sur la thématique climat air énergie pour 100hab/an
- Nombre de logements rénovés énergétiquement (nb logements rénovés/100 logements existants)

INDICATEUR SPECIFIQUE DE L'EES : Proposition d'indicateur complémentaire : -Nombre de logements rénovés en niveau BBC



Fiche action n°28 : Dispositif d'accompagnement à la rénovation du part tertiaire des entreprises

Contexte et enjeux

Le secteur tertiaire privé est un secteur à enjeux pour la transition écologique et énergétique du territoire :

- Le secteur tertiaire privé est responsable d'une consommation d'énergie et d'émissions de GES ayant un impact sur le changement climatique
- Le parc tertiaire privé de la CASE se répartit sur une surface de 698 milliers de m²

Les enjeux pour la collectivité sont alors d'accompagner les acteurs tertiaires du territoire dans leur projet et leurs obligations de rénovation. L'accompagnement doit ainsi permettre d'atteindre les objectifs fixés par la collectivité mais également doit faciliter l'atteinte des objectifs fixés par le décret Tertiaire.

Type d'action



Secteurs d'activités concernés



Référentiel Cit'ergie

Domaine 1 – Planification territoriale

Domaine 6 – Coopération, Communication






- Mesure 6.2.4 Accompagner les acteurs du secteur tertiaire pour la rénovation et la construction durable de leurs locaux



Déclinaison opérationnelle

N°	Étapes de mise en œuvre	Responsable de l'action	Moyens humains (en ETP)	Partenaires	Budget	Financements	Facilité de mise en œuvre	Planning prévisionnel de réalisation					
								2021	2022	2023	2024	2025	2026
1	Mobilisation du SARE	Dev éco	À définir	ADEME	Pas de budget/Pas de moyens humains	Financement CEE/ ADEME		x		x	x	x	
2	Réalisation d'une étude d'opportunité pour définir les modalités d'accompagnement du parc tertiaire pour les entreprises (SARE, CEE...)	Dev éco	À définir	ADEME	Pas de budget/Pas de moyens humains	Financement CEE		x	x				

Incidence environnementale

    	<p>Point de vigilance :</p> <p>*Faire attention à l'origine des matériaux utilisés, s'orienter de préférence vers des matériaux à faible impact (biosourcés) et à forte efficacité énergétique</p> <p>*Vigilance quant à la gestion des déchets issus des chantiers de rénovation</p>	<p>Recommandations de l'EES :</p> <p>Néant</p>
---	--	---

Indicateur de suivi

INDICATEURS PCAET/CIT'ERGIE :

- Consommation énergétique du secteur tertiaire (GWh)
- Émissions de gaz à effet de serre du secteur tertiaire (tCO2e)
- Nombre d'accompagnement tertiaire réalisé (nb)
- MWh économisés par les rénovation dans le tertiaire (MWh/an)
- Émissions de GES évitées par les rénovation dans le tertiaire (TCO2e/an)

INDICATEUR SPECIFIQUE DE L'EES : Néant



Fiche action n°29 : Soutenir et accompagner la rénovation durable des bâtiments publics + la MDE + SDEI

Contexte et enjeux

Le secteur tertiaire public est un secteur à enjeux pour la transition écologique et énergétique du territoire :

- Le secteur tertiaire public est responsable d'une consommation d'énergie et d'émissions de GES ayant un impact sur le changement climatique
- Le parc tertiaire public de la CASE se compose de 160 bâtiments auxquels s'ajoutent les espaces sportifs

Les enjeux pour la collectivité sont alors d'engager une politique de rénovation ambitieuse pour d'une part atteindre les objectifs fixés par l'État et la Région, mais également pour répondre aux objectifs opérationnels qu'elle s'est fixée à l'horizon 2030, soit 60% des bâtiments publics rénovés. D'autre part, une rénovation ambitieuse de son parc s'inscrit dans le rôle d'exemple que la collectivité doit tenir sur son territoire. Enfin, afin d'assurer la santé de son personnel, la rénovation devra intégrer une amélioration de la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments.

Type d'action



Secteurs d'activités concernés



Référentiel Cit'ergie

Domaine 6 - Coopération, communication

- Mesure 6.1.2 Renforcer la coopération au sein de l'intercommunalité



Déclinaison opérationnelle

N°	Étapes de mise en œuvre	Responsable de l'action	Moyens humains (en ETP)	Partenaires	Budget	Financements	Facilité de mise en œuvre	Planning prévisionnel de réalisation					
								2021	2022	2023	2024	2025	2026
1	Aide à la décision par le biais d'audits énergétiques	Transitions	2/4 ETP	Communes	70 000 €	ACTEE		10	20				
2	Aide à l'investissement à travers un fond de concours Energie	Transitions	1/4 ETP	Communes	2 000 000 €	DETR/DSIL, DPT, REGION (BBC++), CEE		300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000
3	Aide à l'application de la réglementation "Qualité de l'air intérieur des bâtiments communaux " - (Financement via le FDC des mesures de polluants si celles-ci s'avèrent nécessaires suite à la réalisation du plan d'action) - Sinon, sensibilisation sur QAI (formation sur Teams)	Transitions	0,1 ETP	Communes, ATMO				x	x	x	x	x	x
4	Suivi consommations pour les communes de l'Agglo désireuse d'entrer dans la démarche (14 communes)	Transitions	1/4 ETP	Communes	Estimatif Vertuoz à ajouter pour les 14 communes supplémentaires	SEQUOIA		x	x	x	x	x	x

Incidence environnementale



Point de vigilance :

*Faire attention à l'origine des matériaux utilisés, s'orienter de préférence vers des matériaux à faible impact (biosourcés) et à forte efficacité énergétique

*Vigilance quant à la gestion des déchets issus des chantiers de rénovation

Recommandations de l'EES :

Néant

Indicateur de suivi

INDICATEURS PCAET/CIT'ERGIE :

- Nombre de bâtiments des communes membres rénovés
- Nombre d'audits réalisés sur les bâtiment des communes membres
- Nombre / surfaces de bâtiment des communes membre par étiquettes DPE énergie
- Nombre / surfaces de bâtiment des communes membre par étiquettes DPE GES
- MWh économisés sur les bâtiments des communes membres (MWh/an)
- Émissions de GES évitées sur les bâtiments des communes membres (TCO2e/an)

INDICATEUR SPECIFIQUE DE L'EES : Néant



AXE 6 - Exemplarité de la collectivité



Objectifs

OBJECTIFS FIXES PAR LA CASE D'ICI 2030

- Energie et GES – (2030 par rapport à 2015) :
 - Transport -27% de la consommation énergétique et -35% des émissions de GES
 - Résidentiel : -27% de consommations énergétiques et -71% d'émissions de GES
 - Tertiaire : -73% des consommations énergétiques et -48% d'émissions de GES
- Air - (2030 par rapport à 2005) : -69% d'oxyde d'azote (NOx), -52% de COVNM et -57% de PM2,5

OBJECTIF(S) NATIONAUX (SNBC ET/OU PREPA)

SNBC OBJECTIF 2030 :

- bâtiments : baisse de l'empreinte carbone (baisse des émissions de GES) de 49%
- transport : baisse de l'empreinte carbone (baisse des émissions de GES) de 28%
- déchet : baisse de l'empreinte carbone (baisse des émissions de GES) de 35%

PREPA OBJECTIF 2030 :

- baisse des émissions de composés organiques volatils (COVNM) de 52%
- baisse des émissions de particules fines (PM2.5) de 57%
- baisse des émissions d'oxyde d'azote (Nox) de 69%

OBJECTIFS REGIONAUX

- Objectif 36 : Diminuer l'exposition aux polluants atmosphériques pour améliorer la qualité de vie et la santé des normands
- Objectif 51 : Économiser l'énergie grâce à la sobriété et l'efficacité énergétique
- Objectif 54 : Adapter les objectifs nationaux de prévention et de gestion des déchets aux particularités régionales
- Objectif 55 : Planifier les installations de gestion des déchets pour atteindre les objectifs du territoire
- Objectif 59 : Innover dans la gouvernance pour améliorer l'efficacité de l'action publique
- Objectif 69 : Réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effets de serre
- Objectif 70 : Produire et stocker de l'énergie à partir de sources renouvelables, et développer des réseaux adaptés
- Objectif 72 : Contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux en matière de prévention et de gestion des déchets
- Objectif 73 : Décliner des objectifs spécifiques de prévention des déchets pour la Normandie



Fiche action n°30 : Favoriser la performance énergétique et le développement des énergies renouvelables sur le patrimoine de la collectivité

Contexte et enjeux

Construire un bâtiment performant, c'est rechercher : la sobriété en concevant un bâtiment avec une enveloppe performante et des usages sobres, l'efficacité en minimisant la quantité d'énergie nécessaire à son bon fonctionnement et l'installation d'énergies renouvelables pour viser l'autonomie énergétique.

Actions déjà engagées :

- La collectivité a déjà réalisé des bâtiments en recherchant une qualité environnementale, par exemple la piscine Caséo construite selon une démarche Haute Qualité Environnementale, ou la patinoire Glacéo (une architecture bioclimatique, un bâtiment compact qui limite les surfaces de parois déperditives, une aire de glace conçue pour garder le froid, des équipements visant une meilleure efficacité énergétique, mise en place d'énergies renouvelables
- Il existe des installations de production et de récupération de chaleur renouvelable (chauffe-eau solaires, PAC, récupération de chaleur des eaux usées, réseau de chaleur bois) sur le territoire comme par exemple : la crèche, la STEP Léry, le centre aquatique, l'Îlot Thorel. La production d'ENR&R est de 2114 MWh (2020) et comprends le BHP, l'Ilot Thorel (Hôtel d'agglomération), l'Aquaval (piscine) et la CASEO (piscine). L'alimentation en ENR se fait soit par le réseau de chaleur bois de Louviers, soit par le réseau de chaleur méthanisation de Gaillon.

Type d'action



Secteurs d'activités concernés



Référentiel Cit'ergie

Domaine 2 - Patrimoine de la collectivité

- Mesure 2.1.1 « Mettre en place une comptabilité énergétique et des émissions de GES des bâtiments publics »
- Mesure 2.1.2 « Élaborer une stratégie patrimoniale incluant un programme de rénovation »
- Mesure 2.3.2 « Augmenter la production d'électricité issue d'énergies renouvelables sur le territoire »

Domaine 3 - Approvisionnement énergie, eau, assainissement

- Mesure 3.3.2 « Augmenter la production d'électricité issue d'énergies renouvelables sur le territoire »

Domaine 5 - Organisation interne

- Mesure 5.2.1 « Financer et budgéter la politique Climat Air Energie »



Déclinaison opérationnelle

N°	Étapes de mise en œuvre	Responsable de l'action	Moyens humains (en ETP)	Partenaires	Budget	Financements	Facilité de mise en œuvre	Planning prévisionnel de réalisation					
								2021	2022	2023	2024	2025	2026
1	Déploiement de solutions de télérelève sur certains bâtiments de l'Agglomération	Transitions/ Bâtiments	0,2 ETP	ENGIE	20 000	50 % SEQUOIA		x	x	x	x	x	x
2	Mise en œuvre d'un système de management de l'énergie au sein de la collectivité	Transitions/ Bâtiments	0,3 ETP	ADEME	15 000	50% ADEME			x	x	x	x	x
3	Élaboration d'un schéma directeur immobilier et énergétique	Transitions/ Bâtiments	1 ETP	ADEME	Temps à passer			x	x	x	x	x	x
4	Maîtriser les consommations d'éclairage public des parcs d'activité par le déploiement de technologies LED, mesures d'extinction des éclairages sur certaines zones	Transitions/ Mobilités	0,25 ETP		Temps à passer			x	x	x	x	x	x
5	Augmenter la part de production d'énergies renouvelables de la collectivité notamment sur la STEP de Léry	Transitions/ O et Assainissement	0,25 ETP		Fonctionnement : 30 000€ Invest : 700 000 €			x	x	x	x	x	x
6	Ingénierie financière : Contractualisation pour valoriser les CEE - Certificats d'Économie d'Énergie - (pour mutualiser les CEE de l'agglo, des communes, des habitants, via une plateforme commune)	Transitions/ Bâtiments	0,25 ETP	CEE	Temps à passer			x	x	x	x	x	x



Incidence environnementale



Point de vigilance :

*Le développement des EnR&R ne doit pas se faire en contradiction avec les codes paysagers et architecturaux du territoire

Recommandations de l'EES :

Néant

Indicateur de suivi

INDICATEURS PCAET/CIT'ERGIE :

- Consommation d'énergie finale des bâtiments publics (MWh)
- Consommation d'énergie finale des bâtiments publics (rapporté au nb d'habitant, en kWh/hab)
- Consommation d'énergie finale des bâtiments publics (rapporté à la surface du patrimoine, en kWh/m²)
- Dépenses énergétiques - bâtiments (euros)
- Part de bâtiments publics de classe F ou G selon le DPE pour l'énergie (ou équivalent)
- Part de bâtiments publics de classe A ou B selon le DPE pour l'énergie (ou équivalent)
- Part de bâtiments de classe F ou G selon le DPE pour les GES
- Part de bâtiments de classe A ou B selon le DPE pour les GES
- Consommation de l'éclairage public (kWh/hab.an)
- Nombres d'installations de production d'énergie renouvelable par type + puissance et production
- Consommation de chaleur/rafraîchissement renouvelable et de récupération - patrimoine collectivité (MWh)
- Taux de couverture par les énergies renouvelables et de récupération des besoins en chaleur et rafraîchissement - patrimoine collectivité (%)
- Production d'électricité renouvelable - patrimoine collectivité (MWh)
- Taux de production d'électricité renouvelable - patrimoine collectivité (%)
- Valorisation des CEE (kWhcumac valorisé/an)

INDICATEUR SPECIFIQUE DE L'EES : Néant



Fiche action n°31 : Réalisation du projet exemplaire des "bains douches" de Martot

Contexte et enjeux

L'Agglomération Seine-Eure a le souhait de faire de Martot un lieu dédié à l'accueil Enfance-Jeunesse/Développement Durable/Intergénérationnel. Et avec une ambition forte d'en faire un site véritablement exemplaire (conception environnementale du bâtiment et place du végétal prépondérante).

Le besoin premier est celui de proposer un nouvel ALSH permettant un accueil de qualité pour les publics jeunes des secteurs de Criquebeuf sur Seine, Martot... A ce besoin avéré s'ajoute la volonté de pouvoir offrir sur le territoire un site dédié à l'animation Développement Durable.

En effet, Martot a permis cela pendant de nombreuses années, et avec la vente du château, il n'existera plus de site identifié pour accueillir les manifestations liées à l'environnement.

Enfin, le porteur de projet de la résidence Seniors a également cette volonté de créer des ponts avec les acteurs et sites voisins. Ce positionnement vient donc asseoir un travail autour de l'intergénérationnel qui lierait les usagers de ce futur site global mutualisé.

La réussite du projet tiendra en 4 axes principaux :

- L'impact positif du projet (impact Carbone neutre du chantier, impact social maximum, insertion parfaite dans le paysage et végétalisation maximum du site, cycle de vie des matériaux : biosourcés, réemploi...), ainsi que le maintien du théâtre
- Le taux d'utilisation maximal des lieux : un futur lieu de vie qui ne désemplira pas (mutualisation des espaces optimale)
- L'inclusion de tous les publics, notamment ceux souffrant de handicaps (physique, visuel...)
- La bonne articulation de toutes les thématiques soulevées dans ce cahier des charges (en transversalité durant la préparation puis la vie du projet)

Type d'action



Secteurs d'activités concernés



Référentiel Cit'ergie

Domaine 2 - Patrimoine de la collectivité






- Mesure 2.1.3 « Être exemplaire sur les bâtiments publics neufs et rénovés »



Déclinaison opérationnelle

N°	Étapes de mise en œuvre	Responsable de l'action	Moyens humains (en ETP)	Partenaires	Budget	Financements	Facilité de mise en œuvre	Planning prévisionnel de réalisation					
								2021	2022	2023	2024	2025	2026
1	Réalisation du projet exemplaire des "bains douches" de Martot	Transitions/ Bâtiments	À définir	Recours à un AMO Programmiste pour bien calibrer et construire le projet dans son juste dimensionnement (conception, usages...)	À définir	Plan Relance, autres aides et AAP au fil de l'eau (Région, etc.)			x				

Incidence environnementale

    	Néant	Point de vigilance :	Recommandations de l'EES :
			Néant

Indicateur de suivi

INDICATEURS PCAET/CIT'ERGIE :

- Évolution de la performance énergétique du bâtiment avant/après rénovation (en kWh/m² et étiquette énergétique et GES)

INDICATEUR SPECIFIQUE DE L'EES : Néant



Fiche action n°32 : Intégrer des critères environnementaux dans le fonctionnement interne de la collectivité

Contexte et enjeux

Les critères environnementaux permettent de contrôler le fonctionnement interne de la collectivité et d'établir un seuil au-delà duquel la collectivité ne pourra pas aller afin de rendre cette dernière plus respectueuse de l'environnement.

L'enjeu est d'intégrer systématiquement dans ses marchés publics d'achat de biens matériels ou de services, des critères d'efficacité énergétique, de réduction de l'impact environnemental (y compris qualité de l'air) et de coût du cycle de vie s'ils existent, par exemple pour :

- l'acquisition de matériel de bureau (ordinateur, imprimante, papier...)
- le matériel et fournitures d'entretien (y compris détergents pour le nettoyage, lubrifiants)
- les autres marchés/achats ayant un impact sur le climat (par ex. l'alimentation)

Actions déjà engagées :

- Délibération pour l'achat de produits bio ou local lors des réceptions organisées par la CASE
- Etude afin de lancer un marché pour les achats alimentaires (avec intégration de bio ou local), pour les centres de loisirs
- Choix de matériaux de construction : les clauses ou les critères s'appliquent en fonction de l'objectif initial de construction ou de rénovation du bâtiment. 3 bâtiments ont été construits selon un objectif de performance énergétique et environnementale : piscine (Certivéa), ilot Thorel et crèche (HQE).

Type d'action



Secteurs d'activités concernés



Référentiel Cit'ergie

Domaine 2 - Patrimoine de la collectivité

- Mesure 2.2.4 « Augmenter la part de consommation en énergies renouvelables pour l'électricité des bâtiments publics »

Domaine 5 - Organisation interne

- Mesure 5.1.3 « Former et mobiliser les élus et les services sur les thématiques Climat Air Energie »
- Mesure 5.2.1 « Financer et budgéter la politique Climat Air Energie »
- Mesure 5.2.2 « Être exemplaire en matière d'écoresponsabilité de la commande publique »



Déclinaison opérationnelle

N°	Étapes de mise en œuvre	Responsable de l'action	Moyens humains (en ETP)	Partenaires	Budget	Financements	Facilité de mise en œuvre	Planning prévisionnel de réalisation					
								2021	2022	2023	2024	2025	2026
1	Déploiement d'un plan pour une commande publique exemplaire	Transitions/ Marchés	A définir	Région	15 000 (AMO)	TD 2030 (Région)	Difficultés permanentes (blocages politiques et internes)	x	x				
2	Formation des élus et agents	Transitions/ RH	A définir										
3	Ecoconditionner les fonds de concours/ subventions accordées par la collectivité	Transitions/ Stratégie	A définir										
4	Favoriser (ou généraliser ?) l'achat d'énergie verte	Bâtiments	A définir										
5	Engager une réflexion sur la mise en place d'un budget vert	Transitions/ Finances	A définir										

Incidence environnementale

    	Néant	Point de vigilance :	Recommandations de l'EES :
			Néant

Indicateur de suivi

INDICATEURS PCAET/CIT'ERGIE :

- Part des achats d'électricité renouvelable de la collectivité (%)
- Part des marchés intégrant des clauses environnementales (%)

INDICATEUR SPECIFIQUE DE L'EES : Néant



Fiche action n°33 : Organiser des Eco événements de manière systématique (notamment le Village des Transitions)

Contexte et enjeux

Les éco événements comme le village des transitions sont des moments de sensibilisation des citoyens de la collectivité concernant la mise en place de pratiques respectueuses de l'environnement. Rendre ces événements systématiques leur donne plus de poids et d'importance. La sensibilisation des citoyens mais aussi la diffusion de bonnes pratiques au sein de la population sont des axes importants du PCAET.

L'enjeu est de montrer l'exemple lors des événements :

- à l'occasion de manifestations, privilégier des objets incitant aux comportements éco-responsables (réducteurs de pression, lampes basses consommations, gilet fluo pour faire du vélo, produits (biens ou services) porteurs de l'Ecolabel Européen...)
- Promouvoir lors des manifestations pour une alimentation biologique et locale la collectivité les initiatives sur les économies d'énergie, etc. afin de favoriser une approche globale de la consommation responsable
- Réaliser de manière éco-responsable la tenue des événements des relais d'opinions (élaboration d'un guide par la collectivité, autorisation ou caution liées aux éco-gestes, relevé des consommations d'énergie et d'eau avant et après l'utilisation des locaux par les associations...)

Type d'action



Secteurs d'activités concernés



Référentiel Cit'ergie

Domaine 6 - Coopération, communication

- Mesure 6.5.2 « Inciter les citoyens et les relais d'opinions à une consommation responsable, limiter l'emprise de la publicité »



Déclinaison opérationnelle

N°	Étapes de mise en œuvre	Responsable de l'action	Moyens humains (en ETP)	Partenaires	Budget	Financements	Facilité de mise en œuvre	Planning prévisionnel de réalisation						
								2021	2022	2023	2024	2025	2026	
1	Organiser des Eco événements de manière systématique (notamment le Village des Transitions)	Propreté / transitions	A définir		A définir				x					

Incidence environnementale

Point de vigilance :

Néant

Recommandations de l'EES :

-Profiter de ces Eco événements pour valoriser tous les acteurs du territoire (alimentation locale, association locale, ...)

Indicateur de suivi

INDICATEURS PCAET/CIT'ERGIE :

- % d'éco événements sur l'ensemble des événements organisés

INDICATEUR SPECIFIQUE DE L'EES : Néant



Fiche action n°34 : Optimisation et réduction des émissions CO2 de la collecte des déchets

Contexte et enjeux

La collecte des déchets, compétence de la communauté d'agglomération, est une activité qui est source d'émission de CO2. Optimiser et réduire ces dernières rentrent donc dans le PCAET.

La collectivité a déjà réalisé une étude d'optimisation en 2020 sur la collecte des déchets mais il n'y a pas eu de validation politique de la tarification incitative pour le moment. La collecte des ordures ménagères est confiée, via un marché d'exploitation au SEPUR (OMR, tri, déchets verts), à Véolia sur PAV (verre et papier).

Type d'action



Secteurs d'activités concernés



Référentiel Cit'ergie

Domaine 1 - Planification territoriale

- Mesure 1.2.3 « Définir et mettre en œuvre la stratégie de prévention et de gestion des déchets »

Domaine 4 - Mobilité

- Mesure 4.1.2 "Promouvoir la mobilité durable en interne au sein de la collectivité"



Déclinaison opérationnelle

N°	Étapes de mise en œuvre	Responsable de l'action	Moyens humains (en ETP)	Partenaires	Budget	Financements	Facilité de mise en œuvre	Planning prévisionnel de réalisation					
								2021	2022	2023	2024	2025	2026
1	Inciter au passage à une flotte de véhicules de collecte (BOM) moins émettrice de CO2	Propreté	Moyen humain constant		A définir au lancement de l'appel d'offre						x		
2	Réfléchir aux fréquences, optimiser les circuits (PàP, AV)	Propreté	Moyen humain constant								45 000 €		
3	Lancer une étude d'optimisation de la collecte et du type de contenant en lien avec l'extension des consignes de tri et de la collecte séparée des biodéchets	Propreté	Moyen humain constant	ADEME	40k€			x					

Incidence environnementale

    	Point de vigilance : Néant	Recommandations de l'EES : Néant
--	--------------------------------------	--

Indicateur de suivi

INDICATEURS PCAET/CIT'ERGIE :

- Consommation de carburants des bennes de collecte des déchets
- Consommation par tonne de déchets collecté
- Consommation par tonne.km
- Émissions de GES liées aux consommations des bennes
- kgCO2e / Tonne de déchets collectée
- kgCO2e / tonne.km de déchets transportée

INDICATEUR SPECIFIQUE DE L'EES : Néant



Fiche action n°35 : Mise en œuvre du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés 2019-2025

Contexte et enjeux

La mise en œuvre du programme local de prévention des déchets ménagers a pour but une sensibilisation des citoyens par rapport à leurs émissions de déchets mais aussi une réduction de ces derniers. Cela rentre dans le cadre du PCAET.

L'enjeu est de mieux gérer les déchets ménagers et assimilés mais aussi de les réduire. La clé est donc de réussir à sensibiliser les citoyens à cet enjeu afin que les objectifs puissent être atteints.

Actions déjà engagées :

Le premier programme d'actions volontaires s'est déroulé de 2012 à 2017 et a permis une réduction des ordures ménagères et assimilées de 9,7%. La CASE aussi la mise en place de nombreuses campagnes de sensibilisation : grand public, communes, écoles ; organisation ateliers, campagne de communication qui figurent sur le rapport annuel de 2019. C'est le cas par exemple de l'événement "village zéro déchet" (organisation de 2 villages zéro déchets – en 2017 et en 2019).

Type d'action



Secteurs d'activités concernés



Référentiel Cit'ergie

Domaine 1 : Planification territoriale

- Mesure 1.2.3 « Définir et mettre en œuvre la stratégie de prévention et de gestion des déchets »



Déclinaison opérationnelle

N°	Étapes de mise en œuvre	Responsable de l'action	Moyens humains (en ETP)	Partenaires	Budget	Financements	Facilité de mise en œuvre	Planning prévisionnel de réalisation					
								2021	2022	2023	2024	2025	2026
1	Mise en œuvre du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés 2019-2025	Propreté	2 ETP	ADEME	105k€/an			x	x	x	x		

Incidence environnementale

    	Point de vigilance : Néant	Recommandations de l'EES : Néant
---	--------------------------------------	--

Indicateur de suivi

INDICATEURS PCAET/CIT'ERGIE :

- Production de déchets ménagers et assimilés (avec déblais et gravats) par habitant (kg/hab.an)
- Production ordures ménagères résiduelles (kg/hab)
- Production de déchets collectés sélectivement, soit en porte-à-porte, soit en apport volontaire (kg/hab)
- Production de déchets occasionnels (kg/hab)
- Recyclage matière et organique des déchets ménagers et assimilés (%)
- Recyclage des déchets du BTP (%)

INDICATEUR SPECIFIQUE DE L'EES : Néant



Fiche action n°36 : Construction d'une plateforme de broyage de branches sur la déchetterie de La Haye Malherbe

Contexte et enjeux

La diminution des déchets verts, le compostage et l'utilisation des branches broyées pour des usages diverses sont des actions qui participent à l'atteinte des objectifs du PCAET.

Les enjeux liés à la mise en place d'une plateforme de broyage de branches :

- la diminution des quantités de déchets verts déposés dans les bennes en déchèteries et compostés, le retourner au sol (localement) d'une partie de la matière organique produite sur le territoire, la possibilité d'offrir du broyat aux usagers prêt à être utilisé afin d'améliorer le process de compostage et la possibilité de pailler (et ainsi limiter les apports d'engrais et de produits phytosanitaires).

Actions déjà engagées :

La CASE a accompagné pendant plusieurs années (jusqu'en 2019) l'achat d'une tondeuse mulching. Le plafond de l'enveloppe budgétaire accordée par l'Agglo pour l'achat d'une tondeuse mulching ou d'un broyeur a été atteint pour cette année 2019. Ce dispositif, très apprécié, s'est aujourd'hui largement répandu en France. Les magasins spécialisés proposent désormais des tondeuses mulching à un prix très abordable.

Type d'action



Secteurs d'activités concernés



Référentiel Cit'ergie

Domaine 3 - Approvisionnement énergie, eau, assainissement






- Mesure 3.3.5 « Valoriser les déchets résiduels et les biodéchets »



Déclinaison opérationnelle

N°	Étapes de mise en œuvre	Responsable de l'action	Moyens humains (en ETP)	Partenaires	Budget	Financements	Facilité de mise en œuvre	Planning prévisionnel de réalisation						
								2021	2022	2023	2024	2025	2026	
1	Construction d'une plateforme de broyage de branches sur la déchetterie de La Haye Malherbe	Propreté	A définir		A définir					x				

Incidence environnementale

    	Point de vigilance : *Les travaux nécessaires pourraient occasionner ponctuellement des dégradations sur la qualité de vie (polluants atmosphériques)	Recommandations de l'EES : Néant
---	---	--

Indicateur de suivi

INDICATEURS PCAET/CIT'ERGIE :

- Tonnes de broyat produit et redistribué

INDICATEUR SPECIFIQUE DE L'EES : Néant



Fiche action n°37 : Coopérer avec les communes dans le cadre du PCAET

Contexte et enjeux

Coopérer avec les communes permet d'augmenter l'impact positifs des collectivités sur le climat. En effet, les communes peuvent s'échanger des bonnes pratiques, des retours d'expériences et des conseils afin d'être plus performantes et efficaces dans leurs actions Climat Air Energie. L'enjeu principal est d'associer un maximum d'acteurs dans le PCAET, et particulièrement les communes dans la réalisation d'actions Climat Air Energie.

La CASE a organisé une série de réunions collaboratives avec les communes durant le printemps 2021 afin de leur présenter la démarche de PCAET, et d'identifier les actions déjà engagées par celles-ci, et les actions sur lesquelles elles souhaitent s'engager pour les 6 ans à venir, sur les différents axes du programme d'actions du PCAET.

Type d'action



Secteurs d'activités concernés



Référentiel Cit'ergie

Domaine 6 : Coopération, communication

- Mesure 6.1.2 « Renforcer la coopération au sein de l'intercommunalité »



Déclinaison opérationnelle

N°	Étapes de mise en œuvre	Responsable de l'action	Moyens humains (en ETP)	Partenaires	Budget	Financements	Facilité de mise en œuvre	Planning prévisionnel de réalisation					
								2021	2022	2023	2024	2025	2026
1	Coopérer avec les communes dans le cadre du PCAET	Transitions	0,5 ETP	Communes	Temps à passer			x	x	x	x	x	x

Incidence environnementale

    	Néant	Point de vigilance : Néant	Recommandations de l'EES : -Mettre en lien avec l'action 44 : "Mettre en place un Appel à Projet Citoyen"
---	-------	--------------------------------------	---

Indicateur de suivi

INDICATEURS PCAET/CIT'ERGIE :

- Suivi des engagements des communes (réalisation d'un bilan annuel des actions engagées par les communes)

INDICATEUR SPECIFIQUE DE L'EES : Néant



AXE 7 - Allier transition énergétique, écologique et solidaire avec le développement de l'activité économique



Objectifs

OBJECTIFS FIXES PAR LA CASE D'ICI 2030

- Energie et GES - (2030 par rapport à 2015) : Territoire : -40% de la consommation énergétique et -57% d'émissions de GES
- Air - (2030 par rapport à 2005) : -69% d'oxyde d'azote (NOx), -52% de COVNM et -57%, -8% de NH3, -77% de SO2 de PM2,5

OBJECTIF(S) NATIONAUX (SNBC ET/OU PREPA)

SNBC OBJECTIF 2030 :

Territoire : baisse de l'empreinte carbone (baisse des émissions de GES) de 40%

PREPA OBJECTIF 2030 :

- baisse des émissions d'oxydes d'azote (NOx) de 69%
- baisse des émissions de dioxyde de soufre (SO2) de 77%
- baisse des émissions de composés organiques volatils (COVNM) de 52%
- baisse des émissions de particules fines (PM2.5) de 57%
- baisse de l'ammoniac (NH3) de 13%

OBJECTIFS REGIONAUX

- Objectif 2 : Lutter contre le changement climatique
- Objectif 34. : Développer l'offre culturelle et sportive
- Objectif 35 : Agir pour la santé contre les inégalités sociales et territoriales
- Objectif 51 : Économiser l'énergie grâce à la sobriété et l'efficacité énergétique
- Objectif 53. : Réduire les émissions de GES d'origine non énergétique
- Objectif 56. : Doter la Normandie d'une stratégie globale de développement globale de l'économie circulaire
- Objectif 57. : Expérimenter quatre boucles d'économie circulaire
- Objectif 58. : Mettre en évidence les interdépendances sur le territoire



Fiche action n°38 : Renforcer le rôle de l'économie sociale et solidaire dans la transition écologique et énergétique

Contexte et enjeux

Les enjeux sociaux et environnementaux qui touchent la population ne sont pas des phénomènes déconnectés. En effet, la plupart du temps les personnes vulnérables socialement (emplois précaires, faibles revenus, personnes isolées, ...) le sont aussi dans le contexte du changement climatique (précarité énergétique, logements inadaptés faces aux intempéries, moins desservis en soins et services).

L'économie sociale et solidaire apparaît alors comme une manière d'allier l'accompagnement social avec la transition écologique et énergétique. Cela peut se faire via un travail associatif, des plateformes de partage de ressources et d'informations ou encore via des entreprises spécialisées dans le domaine.

Actions déjà engagées :

La CASE est engagée depuis plusieurs années dans l'Économie Sociale et Solidaire, par l'accompagnement des porteurs de projet.

Exemples actions réalisées : Formation mutualisée, DLA - Dispositif Local d'Accompagnement (Audits avec proposition de solution), campagne de communication réalisée durant le mois de l'ESS ; tentative de lancement d'un restaurant d'entreprise (mais pas d'opportunité suffisamment intéressante sur le territoire).

Type d'action



Secteurs d'activités concernés



Référentiel Cit'ergie

Domaine 6 - Coopération, communication

- Mesure 6.3.1. Favoriser les activités économiques durables
- Mesure 6.3.3. Contribuer à l'innovation, à l'excellence sur la thématique climatique-air-énergie



Déclinaison opérationnelle

N°	Étapes de mise en œuvre	Responsable de l'action	Moyens humains (en ETP)	Partenaires	Budget	Financements	Facilité de mise en œuvre	Planning prévisionnel de réalisation					
								2021	2022	2023	2024	2025	2026
1	Favoriser l'émergence de projet d'innovation sociale à forte valeur ajoutée environnementale et sociale (Territoire de Solutions)	Transitions	0,1	France Active Normandie CRESS ADRESS URSCOP Social COBIZZ	Fonctionnement t 25000 euros			X	X				
2	Connaitre et faire connaitre l'ESS (Village des Transitions, formations Élus et professionnels, annuaire)	Transitions	0,1	France Active Normandie CRESS ADRESS URSCOP	Fonctionnement t 50000 euros				X	X	X	X	X
3	Soutenir l'émergence de nouveaux projets, nouvelles structures (études d'opportunités, AAP, coopérations entreprises hors ESS, etc.)	Transitions	0,1	France Active Normandie CRESS ADRESS URSCOP Social COBIZZ	Fonctionnement t 50000				X	X	X	X	X
4	Accompagner la montée en compétences et la professionnalisation des structures	Transitions	0,1	France Active Normandie CRESS ADRESS URSCOP Social COBIZZ	Fonctionnement t 25000 euros			X	X	X	X	X	X

Incidence environnementale

	Point de vigilance : Néant	Recommandations de l'EES : -Mettre en lien avec l'action 44 : "Mettre en place un Appel à Projet Citoyen"
--	--------------------------------------	---

Indicateur de suivi

INDICATEURS PCAET/CIT'ERGIE :

- Évolution de l'emploi relevant de l'ESS
- Évolution par secteurs d'activités du nombre de structures de l'ESS

INDICATEUR SPECIFIQUE DE L'EES : Néant



Fiche action n°39 : Définition et mise en œuvre d'un référentiel économie circulaire

Contexte et enjeux

En Europe 34% des déchets sont issus de la construction, 27% des mines et carrières, 11% des mines et carrières et 9% des ménages et représentent d'énormes quantités chaque année. Cependant, la mauvaise gestion des déchets participe à la pollution atmosphérique et affecte les sols et les eaux, les déchets constituent également une perte économique puisqu'ils constituent une ressource.

La définition et mise en œuvre d'un référentiel économie circulaire apparaît alors nécessaire pour lutter contre le changement climatique. Puisqu'il permet de limiter l'extraction et la transformation des ressources et la mise en décharge ce qui permet de limiter l'impact environnementale des activités.

Actions déjà engagées :

- La CASE est intégrée à l'opération collective pilotée par l'ADEME depuis 2020, afin de l'accompagner dans le label ECi (Economie Circulaire).
- Participation au projet Démoclès afin de favoriser le recyclage des déchets du BTP.

Type d'action



Secteurs d'activités concernés



Référentiel Cit'ergie

Domaine 1 - Planification territoriale

- Mesure 1.2.3. Définir et mettre en œuvre la stratégie de prévention des déchets

Domaine 6 - Coopération, communication




- Mesure 6.2.1. Prévenir et lutter contre la précarité énergétique
- Mesure 6.3.1. Favoriser les activités économiques durables



Déclinaison opérationnelle

N°	Étapes de mise en œuvre	Responsable de l'action	Moyens humains (en ETP)	Partenaires	Budget	Financements	Facilité de mise en œuvre	Planning prévisionnel de réalisation					
								2021	2022	2023	2024	2025	2026
1	Définition et mise en œuvre d'une politique et d'une stratégie économie circulaire à l'aide du référentiel économie circulaire	Transitions	0,2	ADEME / Région Normandie				X	X	X	X	X	X
2	Accompagnement à la définition d'une stratégie gestion des déchets bâtiments et des Travaux Publics Fiche action PLPDMA : Gestion et valorisation des déchets du BTP + TP objectif 80%	Transitions	0,1	Materrio / Démoclès	Partenariat 50 000 euros			X	X	X	X	X	X
3	Favoriser les mutualisations, échanges et recours à des fournisseurs locaux des entreprises (BARTER)	Transitions	0,1	France BARTER	Partenariat 30 000 euros			X	X				

Incidence environnementale

    	Néant	Point de vigilance :	Recommandations de l'EES :
			Néant

Indicateur de suivi

INDICATEURS PCAET/CIT'ERGIE :

- Consommation énergétique des déchets (GWh)
- Émissions de gaz à effet de serre des déchets (teq CO2)
- Consommation énergétique de l'industrie hors branche énergie (GWh)
- Émissions de gaz à effet de serre de l'industrie hors branche énergie (teq CO2)
- % de recyclage des déchets du BTP

INDICATEUR SPECIFIQUE DE L'EES : Néant



Fiche action n°40 : Mise en application concrète de l'EIT / faire émerger et développer des projets d'EIT sur le territoire

Contexte et enjeux

Le territoire comprend 4700 entreprises dont les plus importantes en termes de création d'emplois (30%) et de richesses se trouvent dans l'industrie, il s'agit donc d'un secteur clé pour l'agglomération. Néanmoins, cela génère des pollutions importantes, ainsi que des consommations de ressources conséquentes.

Faire émerger et développer des projets d'écologie industrielle territoriale sur le territoire c'est d'une part s'assurer une baisse des émissions de GES mais également des polluants atmosphériques, notamment du dioxyde d'azote et de l'oxyde d'azote. Cela va également permettre d'optimiser les ressources du territoire et donc de limiter les dépenses financières. En effet, avec l'EIT une cohérence entre les entreprises se crée pour mieux gérer les ressources.

Actions déjà engagées :

Depuis 2016, la CASE met en place un programme d'écologie industrielle et territoriale, selon une méthode anglaise, permettant de recenser l'ensemble des ressources disponibles, et d'identifier les ressources sous utilisées (ex sur l'énergie : la chaleur fatale, Combustible Solide de Récupération, méthanisation). Il regroupe une trentaine d'entreprises (avec les gros industriels du territoire qui participent).

Des projets sont déjà en place sur la CASE, tel que la Synergie inter-entreprise (valorisation du talc comme anticoagulant des boues de STEP)

Type d'action



Secteurs d'activités concernés



Référentiel Cit'ergie

Domaine 6 - Coopération, communication

- Mesure 6.3.1. Favoriser les activités économiques durables



Déclinaison opérationnelle

N°	Étapes de mise en œuvre	Responsable de l'action	Moyens humains (en ETP)	Partenaires	Budget	Financements	Facilité de mise en œuvre	Planning prévisionnel de réalisation						
								2021	2022	2023	2024	2025	2026	
1	Mise en application concrète de l'EIT / faire émerger et développer des projets d'EIT sur le territoire : - Projet INEX : création de synergies flux de matières/ énergie/ récupération de chaleur	Transitions	0,1	LHSM / CSD / MRN / Région Normandie / ADEME				X	X					
2	Accompagner la concrétisation de synergies infra et inter territoriales	Transitions	0,3	LHSM / CSD / MRN / Région Normandie / ADEME	Fonctionnement (études) 100 000 euros	ADEME / Région			X	X	X	X	X	X

Incidence environnementale

Point de vigilance :

Néant

Recommandations de l'EES :

-Communiquer sur les actions déjà réalisées en lien avec la transition énergétique
-Intégrer des indicateurs sur la qualité de l'air si cela est possible

Indicateur de suivi

INDICATEURS PCAET/CIT'ERGIE :

- Consommation énergétique du tertiaire (GWh)
- Consommation énergétique de l'industrie hors branche énergie (GWh)
- Consommation énergétique des déchets (GWh)
- Émissions de gaz à effet de serre du tertiaire (teq CO2)
- Émissions de gaz à effet de serre de l'industrie hors branche énergie (teq CO2)
- Émissions de gaz à effet de serre des déchets (teq CO2)

INDICATEUR SPECIFIQUE DE L'EES : Néant



Fiche action n°41 : Développer un tourisme durable

Contexte et enjeux

Le tourisme contribue à l'économie du territoire notamment pour tout ce qui est en lien avec les activités de nature, notamment grâce à des paysages remarquables tels que boucles de la Seine avec des randonnées qui longent les coteaux, il est également possible de profiter de la plage de Lery Poses, ce qui permet aux commerces locaux de développer sa clientèle.

En développant un tourisme durable il est possible de diminuer l'impact de ce secteur sur la biodiversité et les écosystèmes en sensibilisant notamment les touristes à la faune et flore locale et en impliquant tous les acteurs concernés. Il est nécessaire de développer les mobilités douces, ainsi que de sensibilisés aux écogestes afin de diminuer à la fois les émissions de GES et polluants atmosphériques, ou encore la pression sur la ressource en eau.

Actions déjà engagées :

- Tourisme vert : randonnées à pied ou à vélo, circuits de découverte des sites naturels, parcours de la Seine à Vélo
- L'Agglomération Seine-Eure a mis en place une charte forestière qui permet de mieux accueillir le public au sein des forêts, ainsi qu'une charte pour « préserver nos paysage » qui permet de protéger la biodiversité locale. Il existe également un site internet « Seine Eure tourisme » qui recense tous les bons plans pour un tourisme plus vert.

Type d'action



Secteurs d'activités concernés



Référentiel Cit'ergie

Domaine 6 - Coopération, communication






- Mesure 6.3.2. Développer un tourisme durable



Déclinaison opérationnelle

N°	Étapes de mise en œuvre	Responsable de l'action	Moyens humains (en ETP)	Partenaires	Budget	Financements	Facilité de mise en œuvre	Planning prévisionnel de réalisation					
								2021	2022	2023	2024	2025	2026
1	Créer un tourisme durable	OT	A définir		A définir				X	X	X	X	X

Incidence environnementale

    	Point de vigilance : *Attention à un effet rebond vis-à-vis du développement du secteur et donc de la consommation et dégradation des ressources du territoire	Recommandations de l'EES : -Veiller à ce que le développement du tourisme se fasse en conformité avec la biodiversité et les différents espaces naturels du territoire
---	--	--

Indicateur de suivi

INDICATEURS PCAET/CIT'ERGIE :

- Taux d'hébergements labellisés Ecolabel européen (ou équivalent)

INDICATEUR SPECIFIQUE DE L'EES : Néant



Fiche action n°42 : Zone d'activité exemplaire

Contexte et enjeux

La CASE est concernée par 2 zones d'activité (ZAC Pharma Parc et le Hub 4.0), qui regroupent plusieurs entreprises, il est donc important d'en faire des zones exemplaires en suivant la consommation énergétique pour la limiter, en atteignant une autonomie énergétique, en y intégrant la biodiversité et en ayant une bonne gestion des déchets.

Avoir des zones d'activité exemplaires c'est d'une part s'assurer une baisse des émissions de GES mais également des polluants atmosphériques, notamment du dioxyde d'azote et de l'oxyde d'azote.

Actions déjà engagées sur la gestion environnementale des ZA :

- Engagement dans le 0 phyto, avec une limitation de l'entretien des espaces verts
- Lors de la création de nouvelle ZA : gestion hydraulique douce (noues), installation de LEDs pour l'éclairage public (avec valorisation des CEE), mise en place d'un système de détecteur de présence sur Eco Parc 3, aménagements de cheminements piétonniers et cyclable, création d'une plateforme de covoiture inter entreprise (mais difficulté de fonctionnement).
- Tous les parcs d'activités sont équipés de bornes de recharge électrique
- Sur la ZA Eco Parc 2 : préservation d'une bande végétale de 50 m en transition avec l'espace agricole (vergers)
- Sur Eco Parc 2 : bande de 50 m aménagée en prairie fleurie / projet de création d'une aire de covoiturage.

Type d'action



Secteurs d'activités concernés



Référentiel Cit'ergie

Domaine 6 - Coopération, communication

- Mesure 6.3.1. Favoriser les activités économiques durables



Déclinaison opérationnelle

N°	Étapes de mise en œuvre	Responsable de l'action	Moyens humains (en ETP)	Partenaires	Budget	Financements	Facilité de mise en œuvre	Planning prévisionnel de réalisation					
								2021	2022	2023	2024	2025	2026
1	Le Hub 4,0	Dev Eco	0,5 ETP	EPFN, FEDER, Région, Département	23 M Investissement	FEDER, DSIL, Région, Département		X	X				
2	ECOPARC 4	Dev Eco	0,25 ETP	Région, Département, DREAL	10 M Investissement	Région, Département	Budget Ok, Moyens humains Ok	X	X	X			
3	ZA Pitres/Le Manoir/Alizay	Dev Eco	0,25 ETP	Région, Département, DREAL	Investissements non définis à ce jour	Région, Département	Budget Ok, Moyens humains Ok	X	X	X	X	X	

Incidence environnementale

    	Point de vigilance : Néant	Recommandations de l'EES : Néant
---	--------------------------------------	--

Indicateur de suivi

INDICATEURS PCAET/CIT'ERGIE :

- Consommation énergétique de l'industrie et du tertiaire (GWh)
- Émissions de gaz à effet de serre de l'industrie et du tertiaire (teq CO2)
- Indicateur à définir en fonction de ce qu'il sera possible de récupérer comme données si une réelle dynamique collaborative est mise en place (énergie, déplacement, déchets, ...)

INDICATEUR SPECIFIQUE DE L'EES : Néant



AXE 8 - Éducation à la transition énergétique et écologique



Objectifs

OBJECTIFS FIXES PAR LA CASE D'ICI 2030

- Energie et GES - (2030 par rapport à 2015) : Territoire : -40% de la consommation énergétique et -57% d'émissions de GES
- Air - (2030 par rapport à 2005) : -69% d'oxyde d'azote (NOx), -52% de COVNM et -57%, -8% de NH3, -77% de SO2 de PM2,5

OBJECTIF(S) NATIONAUX (SNBC ET/OU PREPA)

SNBC OBJECTIF 2030 :

Territoire : baisse de l'empreinte carbone (baisse des émissions de GES) de 40%

PREPA OBJECTIF 2030 :

- baisse des émissions d'oxydes d'azote (NOx) de 69%
- baisse des émissions de dioxyde de soufre (SO2) de 77%
- baisse des émissions de composés organiques volatils (COVNM) de 52%
- baisse des émissions de particules fines (PM2.5) de 57%
- baisse de l'ammoniac (NH3) de 13%

OBJECTIFS REGIONAUX

Objectif 2 : Lutter contre le changement climatique

Objectif 33 : Accroître les interconnexions entre formation et emploi

Objectif 35 : Agir pour la santé contre les inégalités sociales et territoriales

Objectif 45 : Fonder la transition écologique et énergétique sur l'éducation au développement durable

Objectif 59 : Innover dans la gouvernance pour améliorer l'efficacité de l'action publique



Fiche action n°43 : Acculturer les habitants à la qualité de l'air

Contexte et enjeux

La qualité de l'air représente un enjeu de santé publique pour un territoire, qu'elle soit extérieure ou intérieure.

- La qualité de l'air intérieur et extérieur est impactée par les concentrations de polluants atmosphériques présentes dans l'air ambiant et dans l'atmosphère
- En Normandie en 2018, 2600 décès prématurés sont dus à la pollution de l'air (aussi bien en zone urbaine qu'en zone rurale)
- Sur le territoire, les transports et l'industrie sont les principaux émetteurs de polluants atmosphériques, et notamment les PM, les NOx et les COVNM, qui ont tous trois des conséquences néfastes sur l'appareil respiratoire

Les enjeux pour le territoire sont :

- D'informer et de sensibiliser la population et les acteurs locaux au quotidien et en cas de pic de pollution
- D'accompagner les décideurs pour lutter contre la pollution de l'air et l'exposition des populations
- D'engager des actions directes en faveur de la limitation des émissions de polluants atmosphériques

Actions déjà engagées :

- La CASE a signé une convention avec air Normandie pour le suivi de la qualité de l'air sur le territoire
- Des actions indirectes avec les programmes de rénovation (OPAH, Prime dossier Habiter mieux ...), ou développant l'utilisation des modes de transports actifs et doux ...

Type d'action



Secteurs d'activités concernés



Référentiel Cit'ergie

Domaine 6 - Coopération et Communication






- Mesure 6.5.2 Inciter les citoyens et les relais d'opinions à une consommation responsable, limiter l'emprise de la publicité



Déclinaison opérationnelle

N°	Étapes de mise en œuvre	Responsable de l'action	Moyens humains (en ETP)	Partenaires	Budget	Financements	Facilité de mise en œuvre	Planning prévisionnel de réalisation						
								2021	2022	2023	2024	2025	2026	
1	Mettre en plus une expérimentation de science participative sur la qualité de l'air	Transitions	0,3 ETP	ATMO					X					
2	Sensibilisation qualité de l'air des habitants	Transitions	0,3 ETP	ATMO				X	X	X	X	X	X	X

Incidence environnementale

    	Néant	Point de vigilance : Néant	Recommandations de l'EES : Néant
---	-------	--------------------------------------	--

Indicateur de suivi

INDICATEURS PCAET/CIT'ERGIE :

- Nombre d'actions de sensibilisation réalisées par an
- Nombre d'habitants touchés par des actions de sensibilisation sur la qualité de l'air

INDICATEUR SPECIFIQUE DE L'EES : Néant



Fiche action n°44 : Mettre en place un Appel à Projet Citoyen

Contexte et enjeux

Le PCAET est une démarche territoriale qui doit permettre de fédérer l'ensemble des acteurs de son territoire et donc les citoyens.

Les appels à projets citoyens sont un moyen de financer en direct des projets pensés et portés par un ou un groupe de citoyens. Ces projets répondent donc directement à des besoins nouveaux rencontrés par les habitants.

Les enjeux pour la réussite d'une telle action, pour le territoire, sont de communiquer et d'informer suffisamment pour assurer l'intérêt des citoyens à la démarche et pour pouvoir récolter un nombre important de dossiers.

Également, les projets réalisés devront avoir un sens pour les citoyens, et un intérêt pour la collectivité. Les critères de sélection devront permettre d'orienter les financements vers des projets de proximité, exemplaire sur divers plans (environnementaux, sociaux ...).

Type d'action



Secteurs d'activités concernés



Référentiel Cit'ergie

Domaine 6 - Coopération et Communication

- Mesure 6.5.2 Inciter les citoyens et les relais d'opinions à une consommation responsable, limiter l'emprise de la publicité



Déclinaison opérationnelle

N°	Étapes de mise en œuvre	Responsable de l'action	Moyens humains (en ETP)	Partenaires	Budget	Financements	Facilité de mise en œuvre	Planning prévisionnel de réalisation					
								2021	2022	2023	2024	2025	2026
1	Mettre en place un Appel à Projet Citoyen	Transitions	0,3 ETP		20 000					x	x	x	x

Incidence environnementale

    	Néant	Point de vigilance : 	Recommandations de l'EES : -Construire un cahier des charges prenant en compte l'ensemble des enjeux Climat Air Energie
---	-------	---------------------------------	---

Indicateur de suivi

INDICATEURS PCAET/CIT'ERGIE :

- Nombre de projets citoyens financés par an (nbr/an)
- Montant total des financements (€)

INDICATEUR SPECIFIQUE DE L'EES : Néant



Fiche action n°45 : Élaborer et mettre en œuvre un programme d'éducation à l'environnement - grand public et scolaire

Contexte et enjeux

De nombreuses actions de sensibilisation sont réalisées pour inciter les habitants aux comportements éco responsables.

Elle dispose de la maison de l'habitat comme structures supports ; elle travaillait en collaboration avec l'Alec pour la mise en place d'actions jusqu'à sa fermeture en 2019 (organisation de la semaine de l'énergie, sensibilisation auprès des scolaires, simulateurs d'aides pour les aides financières à la rénovation des logements, coach copro).

Au-delà de la maison de l'habitat, la CASE dispose du Pôle des Hauts-Prés dédié à l'alimentation et à l'agriculture qui :

- > Anime et garantit la cohérence des actions,
- > Fédère et met en relation les acteurs,
- > Encourage la consommation de produits bios locaux sur son territoire
- > Accompagne les actions d'éducation à l'alimentation et à l'environnement.

Le Service Rivières et Milieux Naturels réalise également ponctuellement des animations :

- Quelques animations avec le conservatoire d'espace naturel (convention d'application annuelle ; convention-cadre jusqu'à 2030).
- Porte ouverte des hauts prés : volet biodiversité mis en avant (dont éco pâturage par exemple) – 3 opérations de portes ouvertes.
- Gouvernance : organisation d'ateliers de la trame verte et bleue liés à l'étude (ateliers de concertation avec les acteurs du territoire, élus communautaires, élus communaux, associations, partenaires... ;
- > Le service souhaite développer le volet éducation à l'environnement, en mettant en place un programme à destination du grand public et des scolaires

Type d'action



Secteurs d'activités concernés



Référentiel Cit'ergie

Domaine 6 - Coopération et Communication






- Mesure 6.5.3 Développer des actions d'éducation et de sensibilisation dans les établissements scolaires et centres de petite enfance



Déclinaison opérationnelle

N°	Étapes de mise en œuvre	Responsable de l'action	Moyens humains (en ETP)	Partenaires	Budget	Financements	Facilité de mise en œuvre	Planning prévisionnel de réalisation					
								2021	2022	2023	2024	2025	2026
1	Élaborer et mettre en œuvre un programme d'éducation à l'environnement – grand public et scolaire (à développer)	ENS/ Cycle O/ Transitions	A définir	CEN (Conservatoire des Espaces Naturels)	10 000 (Accompagnement CEN)	A définir	A planifier		x	x	x	x	x

Incidence environnementale

    	Néant	Point de vigilance :	Recommandations de l'EES :
			Néant

Indicateur de suivi

INDICATEURS PCAET/CIT'ERGIE :

- Nombre d'animations organisées sur une animation dans le cadre du programme d'éducation à l'environnement
- % élevé d'élèves concernés par une démarche de sensibilisation/action
- Nombre de personnes participants à des programmes de sciences participatives sur le territoire

INDICATEUR SPECIFIQUE DE L'EES : Néant



Fiche action n°46 : Élaborer et mettre en œuvre un programme d'éducation à l'environnement avec le service à la population (Écolo crèches, sports, ALSH)

Contexte et enjeux

Les enjeux :

- développer des actions d'éducation et de sensibilisation à la problématique climat-air-énergie dans les établissements scolaires, crèches et garderies.
 - Disposer d'une variété d'actions,
 - Impliquer les enfants, le corps enseignant et le personnel, et les parents.
- Les enjeux pour la collectivité : sensibiliser, et informer la population, d'acculturer la population à l'environnement via un programme d'éducation. Ainsi, elle pourra sensibiliser dès le plus jeune âge.

Actions déjà engagées :

- Sur les deux crèches inter-entreprises, l'expérimentation des couches lavables a été mise en place.
 - Démarche d'écolo crèche mise en place sur Gaillon
 - > Actions : formation à l'environnement, gestion des déchets, produits d'entretien, consommation énergétique des bâtiments, limiter les lavages (sur chaussure), produits bio/locaux (sur Cascadine), pompe à chaleur sur la crèche.
 - Formation des animateurs des ALSH avec l'association saveurs et savoirs
 - > intervention sur l'équilibre alimentaire (avec les centres de loisirs).
- La collectivité prévoit de mettre en place une Ecolo crèche, d'allier pratique sportive et associative à l'éducation à la transition énergétique/écologique, ALSH (construire un programme d'action)

Type d'action



Secteurs d'activités concernés



Référentiel Cit'ergie

Domaine 6 - Coopération et Communication

- Mesure 6.5.3 Développer des actions d'éducation et de sensibilisation dans les établissements scolaires et centres de petite enfance
- Mesure 6.2.2 Prévenir et lutter contre la précarité énergétique



Déclinaison opérationnelle

N°	Étapes de mise en œuvre	Responsable de l'action	Moyens humains (en ETP)	Partenaires	Budget	Financements	Facilité de mise en œuvre	Planning prévisionnel de réalisation					
								2021	2022	2023	2024	2025	2026
1	Ecolo crèches (formation à l'environnement, gestion des déchets, produits d'entretien, consommation énergétique des bâtiments, limiter les lavages (sur chaussure), produits bio/locaux (sur Cascadine), pompe à chaleur sur la crèche)	Service à la population et transitions	Moyen humain constant	ARS	A définir				x	x	x	x	x
2	Allier la pratique Sportive et associative à l'éducation à la transition énergétique/écologique (Aquaval, labellisation des clubs sportifs, système d'éco responsabilité des événements sportifs, démarche environnementale dans l'organisation des jeux...)	Service à la population et transitions	Moyen humain constant	Véolia Associations d'animation	Cout constant			x	x	x	x	x	x
3	ALSH : Construire un programme d'actions (alimentation, gaspillage alimentaire...); conférence parentalité	Service à la population et transitions	Moyen humain constant		Cout constant					x	x	x	x

Incidence environnementale

    	Point de vigilance : Néant	Recommandations de l'EES : Néant
--	--------------------------------------	--

Indicateur de suivi

INDICATEURS PCAET/CIT'ERGIE :

- % élevé ou enfants concernés par une démarche de sensibilisation/action
- Contrôle de l'efficacité des actions mises en place, par exemple : baisse constatée des consommations d'économies d'énergie ou d'eau réalisées, baisse de la quantité de déchets résiduels...
- Reconnaissance via un dispositif de labellisation ou des retombées presse (éco-école, écolo crèche, article de presse...)

INDICATEUR SPECIFIQUE DE L'EES : Néant

